

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



En vue de l'obtention du Diplôme de Master en sciences économiques
Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

**L'impact de la Micro-finance sur les PME
dans la wilaya de Tizi-Ouzou : Cas de
l'ANSEJ, de l'ANGEM et de la CNAC**

Réalisé par :

M^{lle}. LEKHAL Chahinez

M. MEHADDENE Mohamed Lotfi

Encadré par :

M. ABIDI Mohamed

Soutenu publiquement devant le Jury d'examen composé de :

Président : M. OUALIKENE Selim

Professeur, FSEGC, UMMTO.

Examinatrice : M^{lle}. LOUGGAR Roza

Maitre Assistante (A), UMMTO.

Rapporteur : M. ABIDI Mohamed


Maitre de Conférence (B), UMMTO.

2017/2018


Dédicaces


Nous dédions ce travail :

 A nos chers parents que Dieu les protège.

 A nos familles.

 A notre encadreur Mr. ABIDI Mohamed.

 A tous nos ami(e)s.

 A tous ceux qui nous sont chers.

Lotfi & Chahinez

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier notre encadreur M. ABIDI Mohamed pour sa patience et son précieux soutien tout au long de nos recherches.

En second lieu nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration et à la réalisation de ce travail.

Nos remerciements vont également aux membres du Jury qui ont bien voulu accepter d'évaluer ce travail et de l'enrichir par leurs propositions.

Enfin, nous adressons nos remerciements à tous nos enseignants qui ont su être là pour nous tout au long de notre cursus universitaire au sein de la faculté des Sciences économiques, commerciales et Sciences de gestion de l'Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou.



SOMMAIRE

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Généralités sur le micro-crédit	04
Introduction.....	05
Section 01 : Les différents concepts de base de la micro-finance.....	06
Section 02 : La micro-finance en Algérie, ses opportunités et ses contraintes.....	22
Conclusion.....	32
Chapitre II : Le micro-crédit et ses dispositifs en Algérie	33
Introduction.....	34
Section 01 : La PME en Algérie.....	35
Section 02 : Les acteurs de la micro-finance en Algérie.....	48
Conclusion.....	69
Chapitre III : Analyse et évaluation des dispositifs dans la wilaya de Tizi-Ouzou	70
Introduction.....	71
Section 01 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	72
Section 02 : Analyse de l'état des lieux.....	80
Conclusion.....	93
Conclusion générale	94



**LISTE DES
ABREVIATIONS**

ADS : Agence de Développement Sociale.

AGI : Autorisation Global d'Importation.

AMP : Achat de Matières Premières.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

AT/CPEC : Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BCEAO : Banque Centrale des états de l'Afrique de l'Ouest.

BDL : Banque de Développement Local.

BEA : Banque Extérieur d'Algérie.

BNA : Banque National d'Algérie.

CGAP : Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres.

CMT : Crédit à Moyen Terme.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance et de Chômage.

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CS : Comité de Sélection.

CSV : Comité de Sélection et de Validation.

FAEJ : Fonds d'Aide pour l'Emploi de Jeunes.

FGA : Fonds de Garantie des Crédits aux PME.

FGMM : Fonds de Garantie mutuelle des Micro-crédits.

GEC : Groupement d'Épargne et de Crédit.

HT : Hors Taxes.

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

IDH : Indice de développement Humain.

IMF : Institution de Micro-Finance.

IPH : Indice de Pauvreté Humaine.

IRG : Impôt sur le Revenu global.

ME : Moyenne Entreprise.

MPE : Moyenne et Petite Entreprise.

OCDE : Organisation de Coopération et de développement Economique.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement.

ONG : Organisation non Gouvernemental.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PE : Petite Entreprise.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

PNB : Produit National Brut.

PNR : Prêt Non Rémunéré.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

SFD : Système Financier Décentralisé.

SIG : Solde Intermédiaire de Gestion.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TPE : Très Petite Entreprise.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.



**INTRODUCTION
GENERALE**

Introduction générale

La lutte contre la pauvreté est un défi pour toutes les économies du monde qui ne cessent de lutter contre ce fléau qui touche de plus en plus de personnes.

Ces dernières décennies, une méthode de financement originale est utilisée par les pouvoirs publics et autres pour aider les personnes les plus démunies à accéder au financement de leurs activités génératrices de revenus.

Ainsi, est né ce qu'on appelle la micro-finance. Elle touche des individus ou des groupes de personnes leurs permettant de constituer des fonds pour de petits investissements.

Les microcrédits sont des outils de la micro-finance, ils sont très répandus à travers le monde. Le microcrédit a pris son essor durant les années 70 sous la houlette de l'indien YUNUS MUHEMMED.

Cette technique de financement est plus facilement accessible aux individus qui ne peuvent emprunter auprès des banques, car ces dernières sont soumises à des contraintes liées aux prêts pour ces personnes dont les moyens sont limités.

Les pays en voie de développement sont confrontés à cette réalité de manque de moyens de financement, la micro-finance apparaît alors pour ces pays comme un secteur intermédiaire pouvant satisfaire les besoins des services financiers pour la majorité de ceux qui n'ont pas accès au secteur bancaire classique.

C'est ainsi, que la plupart des institutions de micro-finance se sont lancées avec la motivation initiale de réduire la pauvreté en prenant des mesures nécessaires pour s'assurer que c'est la population très pauvre qui va bénéficier de ces services.

L'Algérie qui est un pays en voie de développement a mis en place ces dernières décennies différents programmes et actions pour réduire les inégalités sociales. Le plus important reste la mise en œuvre à partir de 1996 de différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM), afin d'aider les chômeurs à créer leurs propres micro-entreprises et d'assurer un revenu.

La création de ces petites entreprises dans divers secteurs de l'économie a permis l'amélioration de l'activité économique (augmentation de la production, distribution des revenus, diminution du chômage...). Ceci nous amène à nous poser la question centrale suivant

Introduction générale

Comment la micro-finance contribue à la réduction de la pauvreté ?

De cette question centrale découle les sous questions suivantes :

- ❖ La création de la micro-finance peut-elle résoudre le problème du chômage ?

- ❖ Quel est le rôle de la micro-entreprise dans l'économie d'un pays ?

- ❖ Quel est l'impact des trois dispositifs du microcrédit sur la réduction de la pauvreté et le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

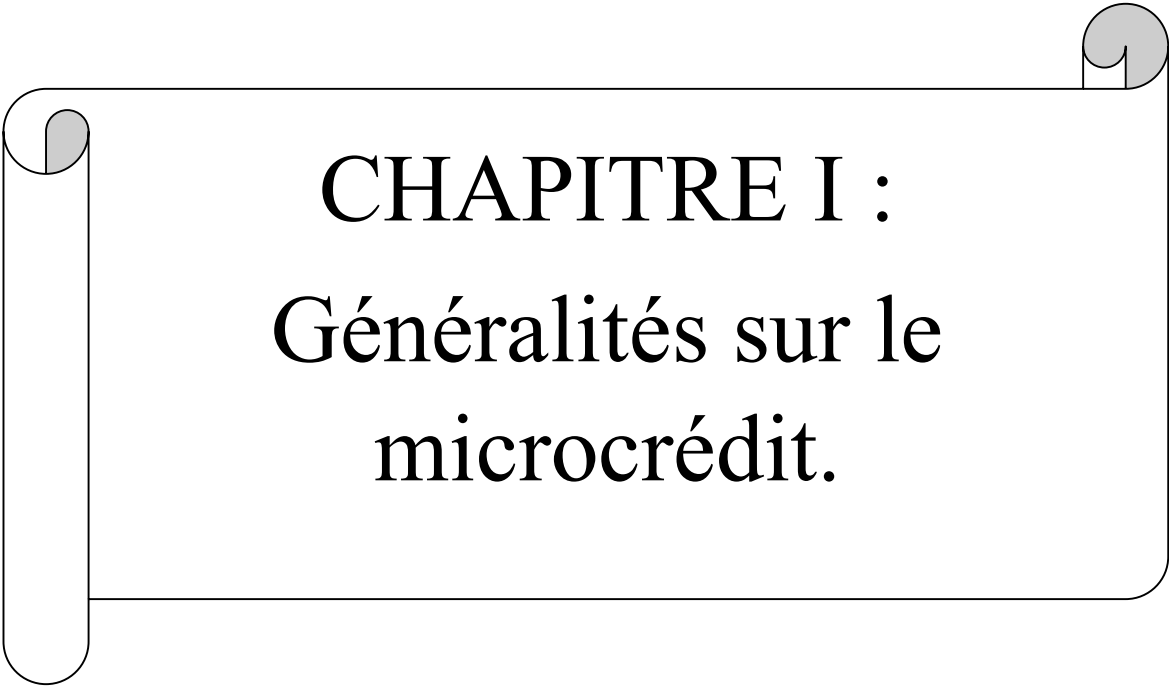
Pour répondre à toutes ces questions nous avons opté pour la méthodologie suivante :

Le travail est constitué de trois chapitres :

Le premier chapitre étant intitulé : généralité sur le microcrédit, Il est consacré à la présentation des généralités sur le microcrédit.

Le deuxième chapitre traitera du microcrédit ainsi que ses nombreux dispositifs en Algérie, il sera question de présenter la PME et les multiples acteurs de la micro-finance.

Enfin, dans le troisième chapitre, il sera question de l'évaluation des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

A decorative scroll graphic with a black outline and grey shading on the rolled-up ends, framing the chapter title.

CHAPITRE I :

Généralités sur le microcrédit.

Introduction

La micro finance représente le socle de l'inclusion financière des pauvres et des exclus du système bancaire classique, pour cela les nations unies ont approuvé en 2005 la micro finance comme étant un instrument efficace pour éradiquer la pauvreté. Ce chapitre a pour objet d'éclaircir les approches et les débats théoriques qui abordent la thématique de micro finance ainsi que son évolution et son historique, avec la prise en compte du débat théorique entamé sur le niveau de vie des ménages et ses mesures.

Section 1 : Les différents concepts de base de la micro-finance**1. Définition des concepts de base****1.1. La notion de micro finance**

La micro-finance est un terme utilisé et qui a pour objectif de fournir des services financiers aux personnes à faible revenu. Elle s'inscrit dans une démarche envisageant un monde où les ménages à faible revenu disposeraient d'un accès permanent à des services financiers abordables et de qualité pour financer des activités génératrices de revenus, accumuler des actifs, stabiliser leurs dépenses de consommation et se prémunir contre les risques. À l'origine, le terme était étroitement lié au microcrédit (de très petits prêts accordés à des emprunteurs non-salariés ayant des garanties limitées ou inexistantes), mais il a depuis évolué pour couvrir toute une gamme de produits financiers (épargne, assurance, paiements, transferts d'argent, etc.)

Au cours des dernières décennies, les institutions de micro-finance et les autres prestataires de services financiers se sont efforcés d'élaborer des produits et des modes de prestation susceptibles de répondre aux besoins très divers des populations à faible revenu. Par exemple, contrairement aux autres formes de prêt, la micro-finance a recours à des mécanismes tels que les prêts de groupe et les garanties collectives, des conditions d'épargne préalables et un accroissement graduel du montant des prêts pour évaluer la solvabilité des clients. Aujourd'hui, les prestataires de services de micro-finance continuent de chercher à mieux comprendre les besoins financiers de leurs clients potentiels et de concevoir des produits répondant à ces besoins. ¹

La micro-finance est utilisée pour désigner les services financiers ou non financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économiques qui gèrent des petites et des micro-entreprises.

Le concept de services financiers est constitué des services d'épargne et des services de crédit :

- Les services d'épargne permettent aux personnes de constituer un stock sécuritaire de Liquidités permanent, saisonnier ou temporaire pour une utilisation ultérieure et afin d'obtenir en plus dans certains cas des intérêts sur leurs dépôts.

¹ www.microfinancegateway.org/fr/what-is-microfinance, date de consultation : 13/02/2018.

- Les services de crédit, appelés aussi « microcrédits », permettent l'utilisation d'un revenu anticipé pour l'investissement ou la consommation actuelle.

Il s'est développé également le concept de micro-assurances pour les personnes n'ayant pas de couverture sociale et exclues des systèmes formels de protection sociale, en particulier les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. Il se distingue des systèmes créés pour assurer la protection sociale légale des travailleurs de l'économie formelle. L'adhésion n'est pas obligatoire (mais elle peut être automatique) et les adhérents contribuent, au moins partiellement, au financement des prestations. La micro-finance concerne essentiellement les personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain montant. Ce sont donc celles qui n'ont pas accès aux services des institutions financières formelles.

Il s'agit généralement de petits agriculteurs, commerçants, prestataires de services ou d'artisans. Grâce à l'octroi de microcrédit, ces micro-entrepreneurs peuvent entamer ou développer leur entreprise sans échange de garantie importante. La micro-finance offre donc des services financiers aux populations pauvres exclues du système bancaire. Les plus pauvres sont exclus de système bancaire traditionnel parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes, et parce qu'ils ne représentent pas à priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et notamment à l'épargne et au crédit classique, or l'accès aux services financiers et le développement de la micro-entreprise sont l'un des grands piliers du développement durable (la démocratie, l'éducation, les infrastructures...).

La micro-finance désigne ainsi l'activité de collecte de l'épargne ainsi que du financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle peut être aussi définie par deux critères :

- La population bénéficiaire relativement pauvre ou tout du moins exclue du système bancaire classique.
- Et des opérations d'épargne et de crédits de faibles montants².

² www.memoireonline.com/07/08/1380/m_etude-impact-socio-eco-microcredit-pvvih-oev-bukavu-crs-usaid20.html, date de consultation : 13/02/2018.

1.2. La notion de micro-entreprise

Il existe diverses définitions de nombreux auteurs pour la micro-entreprise :

➤ Définition (1) de la micro-entreprise

Selon PA Julien « *La petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou des services dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois en général seules propriétaires de capital*³ ...»

➤ Définition (2) de la micro-entreprise

En Algérie, selon la loi d 118 du 12 décembre 2001 : *la micro-entreprise est définie comme étant une entreprise comportant de 1 à 9 employés et qui réalise un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars.*

➤ Définition (3) de la micro-entreprise

La micro-entreprise est définie comme étant *une entreprise de production de bien et de services employant de 01 à 09 personnes. Au regard de cette définition la littérature spécialisée distingue les dénominations suivantes :*

Les entreprises de moins de 10 salariés qualifiés aussi de très petites entreprises, de micro-entreprises, d'entreprises individuelles, familiales ou artisanales.

Les entreprises employant moins de 02 salariés sont aussi dénommées établissement du secteur des ménages (entrepreneurs individuels)⁴.

1.3. La notion de développement économique et social⁵

1.3.1. Le développement économique

Pour définir le développement économique, on peut dire que c'est l'ensemble des changements sociaux et mentaux d'une population qui le rend apte à accroître cumulativement et durablement son produit réel global. De plus, ces changements modifient les objectifs,

³ P.A Julien, « les PME, Bilan et perspectives », Ed Economica, 1994.

⁴ www.Gredal.com, date de consultation : 15/02/2018.

⁵ www.wikipedia.org, date de consultation : 15/02/2018.

contraintes et règles du système économique. Souvent ce développement est associé à la croissance (PIB en volume).

Toutefois, il faut souligner que le développement n'est pas la croissance, bien que celle-ci soit indispensable à son aboutissement. Mais dans la littérature économique, beaucoup d'auteurs confondent les deux comptes tenus de la liaison entre eux.

Or, il est important de préciser que la croissance porte sur une augmentation quantitative des ressources disponibles d'une économie sur une période donnée, tandis que le développement, comme nous l'avons déjà évoqué recouvre l'ensemble des mutations qui affectent tous les domaines de la vie d'une société de manière positive. Donc, la mesure du développement est multidimensionnelle, et à la croissance du PIB, il convient d'ajouter d'autres indicateurs composites comme les Indicateurs de Développement Humain (IDH) qui permettent d'aller au-delà de cette donnée macroéconomique, ces indicateurs prennent en compte le développement humain.

En effet, on retient essentiellement trois variables : l'espérance de vie, l'éducation et le revenu, à cela s'ajoute d'autres dimensions pas forcément mesurable (exemple, la religion, la culture) et leur impact sur le développement.

En résumé, le développement économique est un processus de transformation quantitatif. Il s'agit du progrès économique et des transformations sociales. Il ne saurait se réduire à la seule croissance du produit, ni à la seule couverture des besoins biologiques de l'homme. Il implique des changements structurels et l'atteinte d'objectifs clairement exprimés.

1.3.2. Le développement économique et social⁶

Le développement économique et social fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (monde, continent, pays, région...). Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect.

⁶ ABDELMALKI Lahsen, MUNDLER Patrick « Economie du développement- les théories, les expériences, les perspectives », Hachette, 1995, p32.

Il existe même des zones en croissance par simple inertie de tendances ou sous l'effet de dopants artificiels de types dits keynésiens, sans pour autant connaître les transformations de structure et la destruction créatrice, propre au développement, qui assurent sa pérennité. Cela peut conduire à un épuisement des ressorts de la croissance. On peut alors retrouver le phénomène de cycle de vie (de l'émergence à l'expansion puis au plafonnement et enfin au déclin) étudié en marketing.

Le développement économique nécessitant notamment de la création de richesses, on associe développement économique et progrès, puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier le développement économique, le progrès ou l'amélioration du bien-être a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB), d'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH), qui prend en compte l'espérance de vie, le revenu, la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme ainsi que les droits économiques et sociaux.

1.4. La notion de pauvreté ⁷

La pauvreté, c'est le fait de ne pas avoir assez d'argent pour répondre à ses besoins de base en nourriture, en vêtements et en logement. Toutefois, la pauvreté, c'est plus, beaucoup plus, que le manque d'argent.

La Banque mondiale décrit la pauvreté comme suit :

La pauvreté, c'est avoir faim. La pauvreté, c'est être sans abri. La pauvreté, c'est être malade et ne pas pouvoir voir un médecin. La pauvreté, c'est ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire. La pauvreté, c'est ne pas avoir de travail, s'inquiéter de l'avenir et vivre au jour le jour.

La pauvreté a de nombreux visages. Elle change de lieu en lieu et avec le temps. Elle a été décrite de maintes manières. Le plus souvent, la pauvreté est une situation à laquelle les gens veulent échapper. La pauvreté est donc un appel à l'action – pour les pauvres comme pour les riches –, un appel à l'action pour changer le monde pour que beaucoup plus de gens aient assez à manger, un logement décent, accès à l'instruction, à des soins de santé et à la protection contre la violence, ainsi qu'un mot à dire par rapport à ce qui se passe dans leur collectivité.

⁷ www.memoireonline.com/08/15/9243/Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc.html, date de consultation : 22/02/2018.

Malgré les nombreuses définitions de la pauvreté, une chose est certaine : la pauvreté est un problème de société complexe. Peu importe comment on la définit, on peut convenir qu'il s'agit d'un problème qui requiert l'attention de tous. Il importe que tous les membres de notre société travaillent ensemble pour que tous aient des possibilités de réaliser leur plein potentiel. Il est avantageux pour tous de s'aider les uns les autres.

1.5. Indice de développement humain (IDH)

1.5.1. Définition

L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite afin de mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement, il fut développé en 1990 par l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq et l'économiste indien Amartya Senest.

L'IDH a pour objectif de répondre aux insuffisances du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant comme indicateur du développement d'un pays. Créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour évaluer le taux de développement humain des pays du monde. L'IDH se fondait alors sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation . Cet indicateur permet donc d'évaluer ce qui n'était mesuré auparavant qu'avec imprécision.⁸

1.5.2. Calcul de l'IDH

L'IDH est un *indice composite*, sans dimension, compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Il est calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement :

- **La santé / longévité** : Mesurées par l'espérance de vie à la naissance, qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.
- **Le savoir ou le niveau d'éducation** : Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société.

⁸ [fr.wikipedia.org/wiki/Indice de d%C3%A9veloppement humain](http://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain), date de consultation : 23/02/2018.

- **Le niveau de vie** : Logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat, afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.⁹

Tableau N°01 : Les bases de calcul de l'IDH.

Indice	Bases du calcul	Critères de notation
Longévité	L'espérance de vie est mesurée à la naissance	25 ans =0 85 ans =1
Education	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'années d'études des enfants compte pour 1/3. ▪ Le taux d'alphabétisation des adultes compte pour 2/3. 	0 année = 0 15 années =1 0 % =0 100 % =1
Niveau de vie	Revenu mesuré en Dollar US/habitant. Corrigé des parités du pouvoir d'achat.	En 1995 : 5385 USD/habitant =1 200 USD/habitant =0

Source : Louat(A), « le sous-développement stratégie et résultat », édi. ELLIPSES, page08, 1999.

Plus l'indicateur est élevé, plus le pays se rapproche des pays développés. Un IDH inférieur à 0,5 reflète un faible niveau de développement humain (44 pays en 1995, selon le PNUD, 1998). La tranche intermédiaire est délimitée par les IDH 0,5 et 0,8 (66 pays). Les pays les plus développés (au nombre de 64) ont un IDH supérieur à 0,8. Le calcul de l'IDH permet d'établir un classement différent de celui de la Banque mondiale car il procède d'une autre logique.

La satisfaction des besoins collectifs est privilégiée par rapport aux revenus individuels mesurés en USD et les pays qui ont mobilisé l'essentiel de leurs ressources dans les domaines de la santé et de l'éducation se trouvent en meilleure position. Un pays où l'État est fortement interventionniste est mieux classé qu'un pays qui valorise l'esprit d'initiative ainsi que l'enrichissement personnel.¹⁰

⁹ fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain#Principe, date de consultation : 27/02/2018.

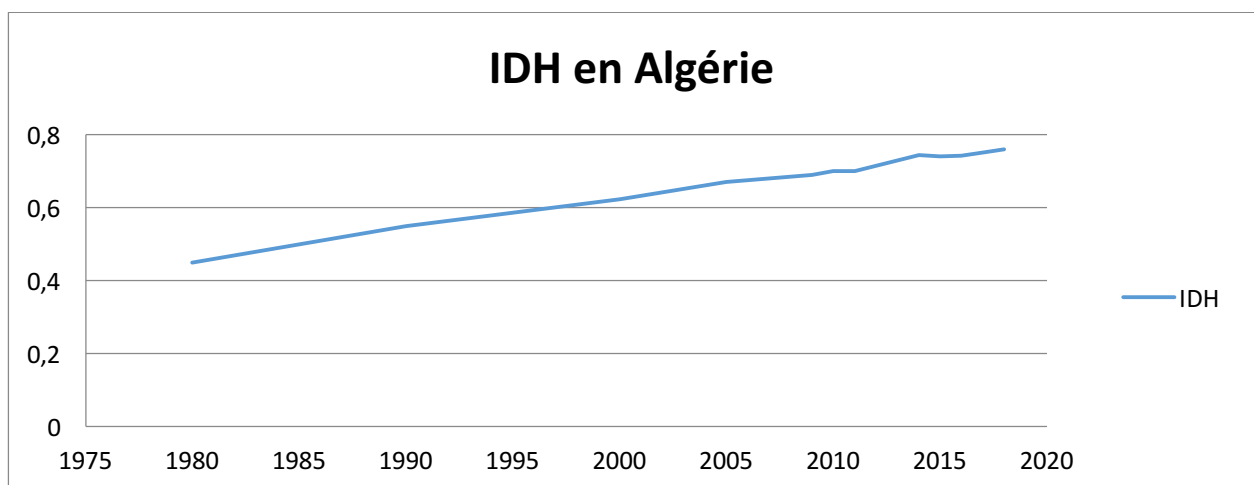
¹⁰ www.algerie1.com/economie/rapport-2015-du-pnud-amelioration-de-l-indice-du-developpement-humain-irh-de-l-algerie, date de consultation : 27/02/2018.

Nul doute que la philosophie du PNUD ainsi que celle de l'économiste indien Amartya Sen, dont les travaux ont permis d'élaborer l'IDH, n'est pas celle de la Banque Mondiale. Le développement est distinct des phénomènes voisins de l'expansion, de la croissance, du progrès ou du bien-être. L'expansion est un phénomène cyclique de courte durée. Après la retombée de la fièvre productrice, provoquée par la spéculation internationale, la situation économique et sociale du pays ne se trouve pas améliorée.

1.5.3. Evolution de l'IDH en Algérie

Malgré des indicateurs économiques en méforme, l'Algérie connaît une évolution spectaculaire et constante de son Indice de Développement Humain (IDH) depuis plus de 30 ans.

Figure n°1 : Développement de l'IDH en Algérie .



Source : Etabli par nous même à partir des recherches.

Cette évolution positive de l'IDH en Algérie s'explique par un certain nombre de succès réalisés par les politiques publiques et qui s'est traduite par une amélioration successive du développement humain. On enregistre notamment :

- L'amélioration de l'accès à l'éducation et l'alphabetisation de par sa gratuité ;
- L'augmentation du PIB par habitant reflète les conditions économiques avantageuses de l'évolution en Algérie ;
- Le succès réalisé par la politique de la santé dans la réduction significative de la mortalité, de 1970 à nos jours.

Les pays qui obtiennent un chiffre entre 0,8 et 1 sont considérés comme des pays industrialisés, et ceux entre 0,6 et 0,8 sont des nations émergentes sur la scène internationale. Selon les statistiques du PNUD, l'Algérie a fait d'importants progrès sur un large front au cours des trente dernières années. L'amélioration constante de son IDH, passé de 0,45 en 1980 à 0,74 en 2016, affichant une moyenne de croissance annuelle d'environ 1%, a fait gagner plusieurs points dans le classement général des pays entre 2008 et 2016. L'espérance de vie à la naissance en Algérie s'est établie à 75 ans en 2015 avec une moyenne nationale de 77,5 ans pour les femmes et 72,7 ans pour les hommes. Il est à noter que l'Algérie est classée parmi les 10 pays aux progrès les plus rapides. Il est à garder en tête que l'IDH ne reflète pas les inégalités, la pauvreté, la sécurité humaine, l'autonomisation, etc.

Avec ces résultats, l'Algérie figure parmi les cinq pays africains ayant un niveau de développement élevé, le reste des pays du continent se situe dans la catégorie ayant un niveau moyen de développement humain ou celle regroupant les pays à faible niveau. Au niveau maghrébin et nord-africain, elle occupe la première place devant de loin le Maroc qui est venu à la 123ème place, l'Égypte (111ème), la Tunisie (97ème), la Libye (102ème) et la Mauritanie (157ème)

Néanmoins, le niveau de développement humain d'un pays demande l'analyse d'autres indicateurs, d'autres informations, et prend en compte différents aspects révélateurs.¹¹

1.6. Indice de pauvreté humaine (IPH)

A partir de 1997 est publié l'IPH, indice de pauvreté humaine, qui signale des manques, des privations ou exclusions fondamentaux d'une partie de la population, avec une variante 1 pour les pays en développement et une variante 2 pour les pays développés. Pour les pays développés, l'IPH-2 tient compte de quatre critères auxquels il accorde le même poids :

- Probabilité de décéder avant 60 ans,
- Taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans,
- Pourcentage de personnes en dessous du seuil de pauvreté,
- Pourcentage de chômeurs de longue durée.

¹¹ www.aps.dz/algerie/58681-l-algerie-renforce-en-2016-son-classement-dans-la-categorie-des-pays-ayant-un-niveau-de-developpement-humain-eleve date de consultation : 03/03/2018.

L'IPH-1 s'attache aussi aux carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs : le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Tout comme pour l'IDH, ces indices proposent une vision plus composite de la pauvreté, car ils vont au-delà des simples mesures de pauvreté en matière de revenu. Le Burkina Faso, le Niger, le Mali, l'Éthiopie et le Zimbabwe ont les niveaux de pauvreté humaine les plus élevés de tous les pays de l'indice : tous au-dessus de 50 %. Pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, l'IPH-2 apporte une vision différente de celle proposée par l'IDH.

Ces pays tendent à avoir des valeurs d'IDH très proches, grâce à leur niveau de développement général très élevé. Mais, lorsque l'on s'intéresse à des variables et des critères relatifs de pauvreté adaptés spécifiquement à la situation de ces pays et aux différentes formes de pauvreté que l'on peut y croiser (comme l'exclusion sociale), on découvre d'importantes différences entre eux. Pour les 17 pays pour lesquels on dispose d'informations, la pauvreté humaine selon l'IPH-2 varie de 6,5 % en Suède à 15,8 % aux États-Unis. Et l'on note que les rangs d'IDH et d'IPH-2 ne sont pas vraiment les mêmes. L'Australie est au 3ème rang d'IDH, mais au 14ème d'IPH-2. Le Luxembourg est au 15ème rang d'IDH, mais au 7ème d'IPH-2, ce qui reflète combien peut être différente la manière de redistribuer les fruits du développement humain.¹²

1.6.1. Indice de pauvreté humaine en Algérie

¹² ses.ens-lyon.fr/articles/les-indicateurs-de-developpement-du-pnud-47729, date de consultation : 05/03/2018

Pour l'indice de pauvreté humaine (IPH-1), l'Algérie a été classée 48^{ème} sur 103 pays en développement. Cet indice est calculé sur la base de:

- La probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans ;
- Le taux de l'analphabétisme des plus de 15 ans ;
- Pourcentage de population privée d'eau potable ;
- Pourcentage souffrant d'insuffisance pondérale.

L'évolution de cet indice en Algérie se présente comme suit :

Tableau N°02 : Evolution de l'IPH-1 en Algérie :

Année	2008	2011	2014	2015	2016
IPH-1 en %	25.23%	23.35%	22,98%	18,15%	16,60%

Source : CNES, PNUD, « rapport sur le développement humain en Algérie »,2016.

L'IPH-1 se présente ainsi comme un indice global et synthétique qui définit la pauvreté sous plusieurs dimensions. Nous ne critiquons pas la fiabilité de cet indice, mais nous pensons qu'il donne des taux assez élevés de la pauvreté à cause de la multiplicité des paramètres utilisés qui peuvent caractériser des individus comme pauvres sans qu'ils le soient vraiment.

Nous pensons que dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'intervention publique, il y a lieu de procéder à une stratification de la pauvreté en type ; ce qui permet d'organiser les réponses selon le type de pauvreté visé. A titre d'exemple, la pauvreté monétaire, appelle une redistribution de revenus, la pauvreté en santé, en éducation et en eau, appelle une intensification de ses services publics¹³.

2. Caractéristiques du microcrédit

2.1.La notion de microcrédit

Le microcrédit est une composante de la micro finance, il représente un petit crédit d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque. La Banque mondiale retient un plafond de crédit de 30 % du PNB par habitant. Ce crédit est donc sollicité par des personnes dont le revenu est relativement bas.

¹³ www.undp.org/content/dam/algeria/docs/povred/Rapport_CNES2006.pdf , date de consultation : 06/03/2018.

Le montant du crédit peut être inférieur au niveau d'un débiteur donné. C'est bien pourquoi le microcrédit est considéré comme un crédit pour les pauvres¹⁴.

Il peut être demandé pour toutes sortes de raisons, mais il l'est principalement pour développer une activité génératrice de revenu, qu'il s'agisse d'une ancienne ou d'une nouvelle activité. C'est pourquoi le microcrédit est souvent considéré comme un moyen de lutter contre la pauvreté et qu'il intéresse la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Enfin, les emprunteurs n'ont guère de garantie personnelle à offrir. Mais comme les candidats sont nombreux dans chaque quartier ou chaque village, ils se connaissent, et la solidarité des personnes partageant les mêmes problèmes est évidente, ils se réunissent en groupes restreints pour les autres. C'est ainsi que les taux de remboursement au sein desquels chacun s'engage avoisinent les 100%.

En bref, on entend par microcrédit, un prêt d'un faible montant, à taux d'intérêt bas, voire nul, consenti par des ONG et des banques partenaires à des personnes considérées comme insolubles pour leur permettre de financer une activité génératrice de revenus. Le microcrédit permet à des femmes et à des hommes démunis de démarrer une petite activité génératrice de revenus : une micro-entreprise.

Le prêt est ensuite remboursé grâce aux revenus de cette entreprise, qui leur permet aussi parfois d'en épargner une partie, et de financer l'éducation de leurs enfants.

Un service d'épargne sécurisé permet aux populations les plus pauvres d'assurer un avenir à leur famille, et avec la micro-assurance, l'épargne protège des chocs externes (catastrophes naturelles, crises macro-économiques) des populations qui y sont le plus souvent les plus sensibles. L'activité de microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible (voire très faible) montant à des entrepreneurs ou des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques.

Le microcrédit se développe essentiellement dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets favorisant ainsi l'activité et la création des richesses. Le

¹⁴ Smahi Ahmed, Maliki Samir, Arif Salah Eddine, « Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2012/3 (n° 255-256), p. 133-141. DOI : 10.3917/rsg.255.0133. www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2012-3-page-133.htm date de consultation : 08/03/2018.

microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la micro-finance.¹⁵

L'activité de microcrédit encourage les microprojets au niveau local. Cela permet d'induire des mutations à la base. Celles-ci sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entraînement, en créant un maillage économique dans un pays ou certaines infrastructures ou certains gros projets industriels ne bénéficient rarement aux pauvres. Cet effet de levier permet d'agir efficacement auprès de ceux qui prennent des initiatives en s'engageant personnellement, c'est-à-dire entrepreneurs ou artisans.¹⁶

2.2. Les Types de microcrédits

On distingue deux types de crédits qui se différencient notamment par la source de financement :

2.2.1. Le microcrédit solidaire

C'est un système de crédit dont la garantie est fondée sur la constitution de petits groupes de caution solidaire, garantie rendue efficace par la pression sociale qui s'exerce sur les récalcitrants au remboursement et qui est en général soutenu par des bailleurs de fonds.

2.2.2. Le microcrédit mutuel

Dans ce cas, il est individuel et les crédits sont issus de l'épargne et celui-ci n'est possible qu'après plusieurs mois voire plusieurs années d'épargne.

Seulement c'est le microcrédit solidaire qui est le plus répandu et sollicité par les pauvres dans la mesure où, souvent, ils ne peuvent pas épargner, ni offrir de garantie.

Evidemment, il existe des variantes, les organismes de microcrédits s'adaptent souvent à la situation de leur public cible, il arrive par exemple qu'un crédit individuel soit accordé sans garantie solidaire et sans épargne, la garantie est de type moral.

2.3. Microcrédit et micro finance

Pendant longtemps, le microcrédit est confondu avec la micro-finance et jusqu'à

¹⁵ www.memoireonline.com/07/08/1380/m_etude-impact-socio-eco-microcredit-pvvih-oev-bukavu-crs-usaid24.html date de consultation : 10/03/2018.

¹⁶ www.microworld.org/fr/content/propos-microcredit#IMF date de consultation : 14/03/2018.

aujourd'hui, dans beaucoup de pays, c'est le seul service financier concédé aux pauvres.

Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro-finance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large, en plus du microcrédit, notamment: le crédit-bail, l'épargne, l'assurance et le transfert d'argent.

Seulement cette évolution vers la diversification n'est pas générale et connaît des obstacles dans certains pays tels que par exemple l'interdiction de collecter l'épargne pour les ONG spécialisées comme dans le microcrédit dans les pays du Maghreb.

2.4.Origine du microcrédit

Plusieurs sources confirment que le microcrédit tient son origine du Bangladesh en 1974, par un professeur d'économie à l'université de Chittagong (Bangladesh), Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix en 2006), celui-ci constate que quelques dollars de plus peuvent enrayer le cercle vicieux de la misère. Grâce à un prêt de moins de 30 dollars à des paysannes vivant en dessous du seuil de pauvreté, 42 familles parviennent à élever de manière sensible leur niveau de vie et à échapper à la coupe des usuriers. Deux ans après, les crédits sont intégralement remboursés.

Fort de cette expérience, Mohammad Yunus fonde en 1983 la Grameen Bank, une banque spécialisée dans des petits prêts aux pauvres en milieu rural. Le but premier de cette banque était de sortir la population pauvre du monopole des usuriers. Seuls à prendre le risque de leur prêter de l'argent, nombre de ces derniers en profitaient pour pratiquer des taux d'intérêt très élevés, précipitant ainsi les emprunteurs dans un cercle d'endettement.

Le succès ne se fait pas attendre : en 2000, elle couvrait 60 des 64 districts du pays et comptait 1150 agences pour près de trois millions de clients répartis dans 39 706 villages. D'autres sources notamment le portail de la micro-finance, affirment que des pays africains tels que le Burkina Faso ou le Cameroun par exemple, ont précédé le Bangladesh dans la pratique de la micro-finance à travers les coopératives d'épargne et de crédit qui ont vu le jour au cours des années 60.

D'autres encore en situent l'origine beaucoup plus loin en Europe, plus précisément en Allemagne au 19 siècle. Pour tirer les paysans pauvres du dictat des

usuriers, des coopératives d'épargne crédit ont été créées.

2.5. Les objectifs du micro crédit

En septembre 2000 les chefs d'Etat et les membres des gouvernements ont adoptés dans le cadre de l'ONU, La déclaration du millénaire, celle-ci définit un ensemble de huit objectifs et de dix-huit cibles concrets pour faire progresser le développement et réduire la pauvreté d'ici 2015¹⁷ :

- Réduire la pauvreté et la faim;
- Assurer l'éducation primaire pour tous;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Réduire le taux de mortalité infantile;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre les maladies ;
- Assurer un environnement durable.

L'objectif primordial du microcrédit est de promouvoir le développement économique et par la même occasion éradiquer la pauvreté par une forme d'aide qui ne s'apparente plus à de l'assistanat pur et simple.

Prêter des petites sommes à des personnes considérées comme non solvables selon les critères marchands permet de développer de nouvelles activités et de nouveaux emplois dans des pays ou des régions où l'épargne et le crédit sont peu pratiques.

A l'origine, les micro-crédits étaient d'environ un (01) dollar par personne; aujourd'hui, avec une moyenne de cent (100) dollars, on estime que le nombre de bénéficiaires de ces prêts ont atteint dix (10) millions de personnes. Les objectifs fixés par les acteurs de la micro finance lors du sommet sur le microcrédit de février 1997 sont d'atteindre le chiffre de cent (100) millions de bénéficiaires dans le monde¹⁸.

2.5.1. Les objectifs économiques

Le microcrédit est octroyé à des producteurs porteurs de projets d'investissement réalisables et rentables. Il est surtout octroyé pour des micro-entreprises. Ces investissements participent activement à la croissance de la productivité nationale et du revenu national, les

¹⁷ www.un.org/fr/millenniumgoals/ date de consultation : 16/03/2018.

¹⁸ www.un.org/sustainabledevelopment/fr/mdgs/ date de consultation : 18/03/2018.

micro-entreprises permettent la dynamisation des tissus d'activités artisanales, qui sont mis à l'écart et qui peuvent participer activement dans la croissance économique et développer d'autres secteurs tels que le tourisme.

A travers ce dispositif des milliers de chômeurs vont non seulement accéder à un travail mais aussi à la création de leurs propres emplois et du coup leur propre micro-entreprise. Cela influencera positivement les indicateurs macroéconomiques du pays à l'instar du PIB, du PNB, du taux de chômage ...etc.

2.5.2. Les objectifs sociaux

Le microcrédit est un moyen de stabilisation social, à travers ses objectifs de lutte contre le chômage il permet à certains chômeurs de monter leur propre micro-entreprise, donc créer leur emplois en leur octroyant des microcrédits accompagnés d'une assistance technique à travers les organismes du microcrédit ce qui influe d'une manière positive sur la création de la richesse. La création des micro-entreprises permet à l'Etat d'accroître ses ressources budgétaires, en prélevant des impôts et d'alléger le poids des interventions sociales.

A cet effet, on peut dire que la lutte contre le chômage peut être considérée comme un instrument de rationalisation des choix budgétaires.

2.5.3. L'objectif spatial

Le microcrédit permet d'encourager le développement des systèmes locaux de production:

- La création de pépinières de micro-entreprises dans les différents secteurs d'activité, chose qui stimule le niveau de développement local ;
- Les paiements des charges fiscales qui serviront à la réalisation du projet d'utilité publique.

L'encouragement de pareilles initiatives peut, sous certaines conditions, freiner substantiellement les flux migratoires qui ne cessent de supporter certains espaces urbains, dès lors que les populations trouveront sur place l'occasion de créer leurs activités.

Section 02 : La micro finance entre opportunités et contraintes**1. La micro-finance en Algérie****1.1. Place du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté en Algérie**

Ce n'est qu'à partir de 1999 que le microcrédit est devenu un moyen de lutte contre la pauvreté et s'adresse aux couches les plus vulnérables de la société à travers l'Agence du développement social (ADS).

Le microcrédit était intégré dans le cadre du « filet social » (décrit ci-dessus). Seulement, les résultats obtenus sont très mitigés en raison des lenteurs administratives et des lourdeurs bancaires. Depuis le lancement de son programme de microcrédit, jusqu'à 2003, l'ADS a traité 80000 dossiers mais seulement 9000 dossiers ont été acceptés par la banque nationale d'Algérie, banque conventionnée avec l'ADS, et seulement 2450 ont réellement abouti aux prêts¹⁹. En 2003, l'ADS a procédé à l'évaluation de l'opération de microcrédit.

L'ADS conclut cette évaluation en constatant que l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédit est insuffisant. Le suivi des projets est également analysé comme étant mal assuré par les banques et l'administration. Enfin, il est constaté que le problème principal est celui de l'interprétation et de la perception par les bénéficiaires du micro-crédit; pour la quasi majorité d'entre eux, il s'agit de dons que l'Etat leur fait, et ils ne sont pas tenus de rembourser.

Afin de remédier à ces insuffisances, une structure spécialisée a été créée en octobre 2004, il s'agit de l'agence nationale de gestion des microcrédits (ANGEM), celle-ci octroie un microcrédit avec 1 à 2% d'intérêt (la différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor publique) à chaque création d'entreprise porteuse d'emplois et aussi avec 30 000 DA, sans intérêts, pour les projets unipersonnels. Ces prêts sont destinés à la frange fragilisée de la société et plus particulièrement les femmes au foyer.

Il est donc clair que pour l'Etat, le microcrédit reste pour le moment une considération purement institutionnelle géré par des structures publiques et financé par des banques

¹⁹ Fournier. I, « Algérie passer du micro-crédit à la micro-finance », pérenne,2003.

publiques.

1.2. Le contexte de l'évolution de la micro-finance en Algérie

Ce qui précède montre que le système bancaire en Algérie constitue un élément primordial dans le domaine de l'insertion économique, la question est de savoir si celui-ci est favorable au développement de la bancarisation de masse (micro-finance), sous différentes formes.

La nécessité de la réforme du secteur bancaire Algérien souvent qualifiée d'urgente par les économistes à cause d'impératifs tels que la transition économique, l'ouverture des marchés, l'accord d'association avec l'Union Européenne, les négociations pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce, l'adhésion à la zone arabe de libre échange, l'union du Maghreb arabe, etc. Elle doit répondre aussi selon le CGAP, 2006 au financement de la croissance²⁰ et répondre aux besoins des agents économiques y compris le secteur privé. Celui-ci ne bénéficie que de 13% du PIB pour son financement bancaire.

Nous notons par ailleurs l'absence d'usuriers en Algérie, contrairement aux pays asiatiques et aux autres pays africains (Afrique de l'ouest), qui ont connu, dans ces régions, le recul de leur influence grâce au microcrédit pratiqué par les associations de développement ou les IMF.

1.2.1. Les besoins en matière de micro-financements

Actuellement, les services du Ministre délégué chargé de la réforme financière sont sur deux grands projets qui permettraient de développer la bancarisation de masse en Algérie, en l'occurrence le droit au compte et l'avant-projet de loi sur les Caisses d'économie (CGAP, 2006).

Cela se justifie par la demande réelle existante. Une estimation globale des besoins en services financiers de masse, et tout particulièrement en crédit productif, faite à partir des statistiques relatives au nombre de ménages et au nombre des très petites entreprises (incluant le secteur informel) réalisée par le CGAP, montre que le nombre de ménages est

²⁰ Le ratio de financement de l'économie tourne autour de 30% du PIB Karim Djoudi ministre délégué chargé de la réforme financière in Elwatan du 2 Avril 2006.

d'environ 5 millions, et on estimait début 2000 à 148.725 le nombre de très petites entreprises déclarées (de 0 à 10 salariés), générant 221.975 emplois de salariés déclarés. Le secteur informel représente 17,2% de l'emploi total, soit 1,249 millions de personnes²¹. Selon d'autres sources²², en 2007, il a atteint 35% à 40%.

Que ce soit pour l'emploi informel ou pour les ménages, l'accès au financement bancaire est insuffisant puisqu'il est nul pour le secteur informel et de 30% seulement pour les ménages. Parallèlement à cela, les chiffres sur la pauvreté étalée précédemment confortent également l'importance des besoins en matière de micro financement.

1.2.2. Le cadre juridique et réglementaire

Le cadre réglementaire de l'exercice d'activités bancaires (épargne, crédit, gestion des moyens de paiement) relève essentiellement de la loi sur la monnaie et le crédit OMC 03-11 traitant notamment de la réglementation bancaire.

La bancarisation de masse relève également de cette loi et se voit aussi assujettie, notamment le secteur financier mutualiste, à une nouvelle réglementation plus adaptée aux besoins des publics cibles identifiés plus haut, notamment les très petites entreprises (TPE), il s'agit de l'article 81 de la loi de finances pour 2006 relatif aux coopératives d'épargne et de crédit.

Selon le rapport du (CGAP, 2006), il n'existe aucun obstacle au développement de la bancarisation de masse dans l'OMC 03-11. Cependant un certain nombre d'autres éléments légaux et réglementaires pourraient freiner ce développement. Deux domaines sont particulièrement visés :

- La réglementation relative au crédit. Les dispositions relatives à l'enregistrement des contrats, à l'apposition de timbres fiscaux, les modalités de cession partielle de rémunération, les frais de justice liés au recouvrement des créances voire l'incertitude sur les privilèges des établissements de crédit qui sont autant d'éléments peu adaptés à

²¹ Le secteur informel illusions et réalités, rapport du conseil national économique et social, 2004

²² Belaidi. M, 2007, spécialiste en gestion des ressources humaines, ex-directeur général de l'emploi. In algérie-dz.com

des opérations de crédit de masse (micro-finance), susceptibles d'entraîner des frais importants pour le prêteur et d'engorger les administrations fiscales et judiciaires.

- La législation anti blanchiment. Certaines dispositions anti blanchiment pour les transactions de petits montants, notamment en matière d'identification des clients, de durée et de volume d'informations à conserver et enfin de déclaration de soupçon peuvent entraîner des coûts très importants, tant pour les établissements s'engageant dans la bancarisation de masse, que pour le client lui-même, et bloquer certaines initiatives intéressantes.

2. Les phases de développement du secteur de la micro finance

Pour déterminer l'appui requis en vue de stimuler de façon optimale le développement du secteur de la micro finance, il est intéressant de passer en revue la manière dont la micro finance s'est développée dans des pays qui disposent aujourd'hui d'un secteur de micro finance mature. Quoique chaque pays ait ses propres caractéristiques, on considère généralement que le développement du secteur de la micro finance suit les 4 phases suivantes: démarrage, expansion, consolidation et intégration²³.

2.1. La phase de démarrage

Durant cette phase, les activités de micro finance sont introduites en général sous forme de projets pilotes. Les produits et services financiers sont peu diversifiés. En fait, ils sont dans une phase de test et de développement pour un marché en création. Au niveau des IMF, un accent est mis sur les ressources humaines capables de proposer des méthodologies et modalités de services et produits rentables. Au cours de cette phase, les subventions sont dominantes. On assiste vers la fin de cette période à deux phénomènes : d'une part, des échecs de projets pilotes à cause notamment de la mauvaise qualité du portefeuille de crédit, et d'autre part, la réussite de certaines expériences ayant appliqué des méthodologies adaptées au contexte et des pratiques optimales de microfinance. En résumé, au cours de cette période, la priorité est au développement des produits adaptés à la création d'un marché pour la micro finance.

2.2. La phase d'expansion

²³ DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE (DSNMF) 2004 – 2009, p. 16.

C'est la phase au cours de laquelle les IMF leaders se préoccupent d'élargir la gamme de leurs opérations et de leur clientèle. Leur réussite leur permet de monopoliser une grande part du marché potentiel. D'autres IMF s'inspirent et copient leurs méthodologies. L'accent est mis sur le développement des activités et des démarches des IMF sur la mobilisation des ressources pour financer la croissance. L'expansion du secteur permet de réaliser des économies d'échelle et des résultats d'exploitation positifs. Les IMF continuent de bénéficier de subventions pour le renforcement institutionnel mais elles recourent à des prêts souples des banques, des bailleurs de fonds et de certains investisseurs pour financer leur croissance. On observe au cours de cette phase que la demande en produits et services financiers est importante mais largement insatisfaite. La priorité est au développement des institutions en vue de répondre à cette demande²⁴.

2.3. La phase de consolidation

C'est la phase au cours de laquelle les IMF leaders se focalisent sur leur viabilité et sur la pérennité de leurs opérations. L'accent est mis sur le renforcement institutionnel. C'est en effet, une étape caractérisée par la formalisation de l'organisation interne des IMF (manuels de procédures et de gestion des produits, SIG...). Le secteur de la micro finance se formalisant, la réglementation du secteur devient nécessaire. La concurrence est vive entre les IMF qui sont obligées d'améliorer leur productivité et d'innover pour conserver et élargir leur part de marché. Les subventions au secteur s'amenuisent et n'interviennent que sur des aspects tels que le renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur. Au cours de cette phase, on constate que certaines IMF commencent à intégrer dans leur portefeuille de nouveaux clients (micro et petites entreprises et même PME). La priorité est accordée à l'amélioration de la réactivité aux besoins des clients et à la diversification des produits.

2.4. La phase d'intégration

Dans la phase d'intégration, les IMF leaders font partie intégrante du secteur financier formel réglementé par la Banque Centrale et offrent une gamme de produits répondant aux besoins de la majorité des segments du marché. Cette intégration du secteur de la micro finance au secteur financier formel permet l'accélération de la croissance et du développement économique. Les caractéristiques principales de cette phase sont : la transformation des IMF en institutions réglementées et la disparition des subventions pour les IMF. Au cours de cette

²⁴ DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE (DSNMF) 2004 – 2009, p, 16.

phase, pendant que les IMF progressent vers la formalisation et la commercialisation afin de pouvoir financer leur croissance et servir à la fois leur clientèle de base et des clients haut de gamme (MPE, PME), les institutions financières formelles (banques et établissements de crédit) sont de plus en plus engagées dans le secteur de la micro finance, en créant des unités ou des départements pour fournir des produits et services à une catégorie de clients considérés comme pauvres et à bas revenus.

3. Les atouts et les opportunités, les contraintes et les faiblesses de la micro finance

Il existe une stratégie de micro finance prônée dans plusieurs pays dans le cadre d'une professionnalisation et d'un encadrement du secteur.

Une stratégie de micro finance décrit la politique de la micro finance de chaque pays, « elle a pour objectif de favoriser le développement de la micro finance en protégeant des populations. Elle définit les objectifs assignés au secteur (lutte contre la pauvreté, favoriser la croissance économique, favoriser les zones défavorisées...), les principes de fonctionnement du secteur et les orientations pour son développement»²⁵.

Néanmoins, plusieurs atouts et opportunités en faveur des uns et quelques contraintes et faiblesses au détriment des autres sont à signaler. Nous allons synthétiser les plus importantes d'entre elles.

3.1. Les atouts et les opportunités de la micro finance

La micro finance dispose d'atouts et présente des opportunités que l'on peut résumer comme suit²⁶ :

- Le fort dynamisme et l'engouement amorcés par les populations pour créer, à leur profit, plus de structures de proximité.
- La volonté affichée du gouvernement de faire émerger plus que par le passé le secteur pour son articulation à l'économie moderne et notamment au marché financier.
- Le ministère de l'économie et des finances assure la tutelle financière des SFD, de la Cellule d'assistance technique AT/CPEC chargée, avec la Banque Centrale des Etats de

²⁶ N. Conde, « micro finance et lutte contre la pauvreté au Sénégal », Université Cheikh Antadiop de Dakar, mémoire de maitrise 2007.

l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de la surveillance et du contrôle de la réglementation en matière de création et de fonctionnement des SFD²⁷.

- L'engagement des bailleurs de fonds à appuyer d'avantage les actions de promotion et de surveillance des institutions de base.

3.1.1. Sur le plan social²⁸

De nos jours, la micro finance est vue comme un outil de réduction de la pauvreté, qui crée de l'emploi, qui génère des revenus permanents et décents, en accompagnant dans leur localités les populations autour du montage de micro-projets ou de micro-entreprises, réduisant alors l'exode rural, l'émigration tout en contribuant ainsi au développement économique national et local.

Par ailleurs, la micro finance en favorisant l'accès des femmes aux crédits, permet directement et indirectement l'amélioration des conditions de vie des familles et en particulier des enfants. Une revue rapide de la littérature sur les effets attendus de la micro finance en matière de contribution à l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) met en lumière quatre canaux principaux :

- **Eradication de l'extrême pauvreté**

La micro finance fournit aux pauvres des services leurs permettant de protéger, de diversifier et d'accroître leurs sources de revenus. Des petits crédits sont octroyés pour tirer parti d'opportunités et ainsi palier à un manque de liquidités, ou aussi avoir recours à des comptes épargne simples et sécurisés.

La micro finance contribue également à traiter la vulnérabilité économique en amortissant les effets d'événements soudains et contraires tel que les aléas climatiques ou les accidents de la vie sociale.

- **La promotion de l'éducation**

L'investissement dans l'éducation des enfants est probablement la priorité universelle des ménages pauvres dès qu'ils dégagent des marges de manœuvres financières.

²⁷ www.microfinance.com date de consultation : 22/03/2018.

²⁸ S. Zourdani (2016), «la micro finance comme moyen de lutte contre la pauvreté », p, 194.

La mise au point de produits bancaires adaptés aux financements des frais de scolarité, favorise non seulement la décision de scolarisation mais également sa durée, cela permet donc de réduire le taux d'abandon.

➤ **L'amélioration des conditions sanitaires**

La maladie est un important facteur de vulnérabilités des familles à faible revenu. Elle diminue le niveau de vie de ces dernières lors d'une interruption temporaire ou définitive du travail, par les coûts faramineux des dépenses liées aux soins qui se solde souvent par la liquidation d'un patrimoine ou par un endettement au niveau des banques.

La micro finance est à même d'améliorer les conditions sanitaires au sens large (nutrition, hygiène, prévention, soins curatifs, infrastructures collectives). Au-delà des services financier adaptés, les programmes de micro finance sont également présents pour faire passer des messages simples lors des réunions de groupe ou de certaines formation obligatoires (éducation, sanitaire, campagne de vaccination soins prénataux et postnataux,...)²⁹.

➤ **L'émancipation économique des femmes**

Les femmes sont souvent la cible prioritaire des IMF. Cette stratégie repose sur un triple diagnostic. Parmi les pauvres, les femmes sont souvent les plus vulnérables avec une faible dotation initiale ainsi qu'une spécialisation du travail défavorable; par contre elles sont généralement plus responsables dans l'utilisation des fonds (dépenses plus productives, hausse du revenu améliorant le bien être du ménage et des enfants) et enfin elles respectent mieux les plans de remboursement (plus forte sensibilité à la pression sociale, faible nomadisme financier...)

Cette émancipation n'est cependant pas toujours un résultat naturel et automatique des programmes de la micro finance.

3.1.2. Sur le plan économique³⁰

²⁹ Journée internationale de micro intermédiation, Orléans, 13-14 Mars 2008.

³⁰ S. Zourdani (2016), «la micro finance comme lutte contre la pauvreté », p, 199.

Le secteur financier a connu une évolution et un développement formidable au cours de ces dernières années, de nouveaux intermédiaires financiers de proximité (appelés SFD ou encore IMF) ont déjà pris en charge une bonne partie des besoins des micros et petites entreprises et commence timidement à s'intéresser à la PME. Compte tenu des atouts et des opportunités du secteur de la micro finance, les investisseurs devront prioritairement porter sur:

- La supervision et contrôle des IMF en vue d'une sécurisation du secteur ;
- La promotion du secteur, coordination et concertation entre les acteurs opérationnels et institutionnels ;
- La professionnalisation des IMF en vue d'assurer une offre viable et pérenne de produits et services de micro finance notamment en zones rurales ;
- Le financement et refinancement du secteur permettant la prise en compte des besoins des PME et MPE.

Les IMF répondent aujourd'hui de manière adaptée aux besoins de financement de la MPE, que ce soit les mutuelles d'épargne et de crédits, ou simplement les systèmes financiers décentralisés conventionnés. En effet, ces IMF octroient des volumes de prêts, des durées et des taux d'intérêts qui prennent généralement en compte le souci de donner aux MPE l'accès au crédit, le souci de les amener à accroître leur activité au fur et à mesure qu'elles obtiennent de nouveaux crédits, le souci de prendre en compte toutes leurs catégories de besoins tant sociales qu'économiques et de pérennité financière.

3.2. Les contraintes et les faiblesses de la micro-finance

De nombreuses contraintes freinent le développement de la micro finance dans divers pays. L'absence d'empreintes tangibles tient de plusieurs raisons dont trois paraissent essentielles:

- La première s'explique par une faible implantation des services financiers dans les zones où les pauvres ne suscitent pas l'intérêt de la micro finance parce qu'ils ne la connaissent pas et ne savent pas s'en servir. Ce constat relativise la position de M. Yunus pour pouvoir ainsi doter les pauvres d'un capital par le biais des microcrédits pour développer leurs potentiels entrepreneuriaux. A condition de combiner savoir-faire, accès à l'information et réseau relationnel ;
- La deuxième raison tient de la complexité de la mise en œuvre des outils de mesures de l'impact sur les conditions de vie des populations pauvres, à cause de la rigueur scientifique qu'exige une telle démarche. Cependant, dresser le bilan de l'impact des

activités de la micro finance sur les conditions d'existence des populations et leur contribution potentielle sur la réduction de leurs vulnérabilités, reste problématique ;

- La troisième raison qui limite l'impact de la micro finance sur la pauvreté, réside dans la conviction que seule une combinaison entre plusieurs activités : micro-finance et programmes publics (sociaux, éducatifs, infrastructurels.....)³¹.

Le secteur est confronté à un certain nombre de contraintes et souffre de faiblesses susceptibles de freiner son développement à savoir³² :

- Absence d'une vision claire et partagée, sur l'évolution du secteur et son positionnement dans l'économie nationale ;
- Absence de clarification des options stratégiques d'intervention et modes opératoires des IMF et des différents projets offrant des fonds de crédits dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Inexistence d'un cadre de concertation cohérent des acteurs (IMF, bailleurs de fonds, Etat...)
- Insuffisances des dispositifs de surveillance, de contrôle et de suivi interne et externe au niveau géographique et au niveau des opérations au sein des IMF ;
- Manque de matière de cadre réglementaire par divers acteurs ;
- Inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation et au fonctionnement de certains intervenants ;
- Absence de professionnalisme de certains intervenants, alors que les exigences en terme de gouvernance interne des IMF et de surveillance du secteur requièrent de plus en plus d'aptitudes techniques pour la collecte, le traitement et la production de données de gestion interne et de contrôle externe sur IMF ;
- Propension à créer de nouvelles IMF peu viables au détriment des choix peuvent favoriser la synergie souhaitable avec les réseaux existants et les Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC) pour le refinancement et la viabilité du secteur.

³¹ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00833592/document,p,94>, date de consultation : 24/03/2018.

³² www.microfinance.com, date de consultation : 25/03/2018.

Conclusion

En guise de conclusion pour ce chapitre nous constatons que le microcrédit a de nombreuses spécificités, il est donc très varié.

L'activité de microcrédit consiste donc à attribuer des prêts de faibles montants à des personnes ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe essentiellement dans les pays en développement, il permet aux jeunes entrepreneurs de créer des microprojets et ainsi favoriser l'activité économique et la création de richesses.

Le microcrédit s'inscrit aussi dans une sphère plus complexe qui comprend d'autres outils financiers tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la micro finance.

L'activité de microcrédit encourage le développement des microprojets au niveau local, cela permet d'induire des mutations à la base, celles-ci sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entraînement en créant un maillage économique dans le pays ou certaines infrastructures ou certains gros projets industriels, bénéficient rarement aux plus démunies.

Cet effet de levier permet aux entrepreneurs et aux artisans, d'agir efficacement auprès de ceux qui prennent des initiatives.



CHAPITRE II :
**Le microcrédit et ses
dispositifs en Algérie.**

Introduction

Il existe plusieurs organismes en Algérie qui jouent un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement. Ces organismes sont considérés comme des structures d'aides, sous forme d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises. Après l'échec de la politique du système dirigiste des grandes sociétés nationales des années 70 et 80, une nouvelle approche économique des autorités visant à développer les PME privées a émergé au début des années 90.

Nous traiterons donc ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir la PME, à savoir : le FGAR, la CNAC, l'ANGEM et enfin l'ANSEJ.

Section 1 : La PME en Algérie

1. Définition de la PME en Algérie

En Algérie, la PME est une entreprise de production de biens et/ou de services employant une (1) à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 1 milliard de DA.

Des mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME qui ont pour objectif de promouvoir la diffusion de l'information à caractère industriel, commercial, juridique, économique, financier, professionnel, et technologique relative aux PME et encourager toute action tendant à faciliter l'accès des PME au foncier.³³

A travers cette définition, la PME est distinguée en trois (03) catégories, à savoir :

- La moyenne entreprise (ME) se caractérise par un nombre d'employés allant de 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires égal ou inférieur à 2 millions de dinars, ou un total du bilan annuel qui se situe entre 100 et 500 millions de DA ;
- La petite entreprise (PE) qui est caractérisée par un nombre d'employés allant de 10 à 49 personnes avec un chiffre d'affaires qui ne dépasse pas 200 millions de DA, ou un total du bilan annuel qui ne dépasse pas 100 millions de dinars ;
- La très petite entreprise (TPE), est distinguée par un nombre d'employés qui va de 1 à 9 personnes, avec un chiffre d'affaire inférieur à 20 millions de DA, ou un total du bilan annuel qui n'excède pas 100 millions de dinars.³⁴

Le tableau ci-dessous résume les trois (03) catégories de PME :

³³ http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf,p.05. Date de consultation : le 01/04/2018

³⁴ Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, JO de la république Algérienne N °77 du 15 décembre 2001.

Tableau N°03 : Catégories de PME en Algérie.

Catégories de PME Critère	Moyenne Entreprise	Petite Entreprise	Micro Entreprise
Effectif	50 à 250	10 à 49	1 à 9
Chiffre d'affaires	20 millions à 2 milliards DA	N'excède pas les 20 millions DA	Inférieur à 2 Millions DA
Total du bilan	De 100 à 500 Millions DA	Inférieur ou égal à 100 millions DA	N'excède pas 10 Millions DA

Source : Loi d'orientation sur la promotion de la PME, JO de la république Algérienne N°77 du 15/12/ 2016.

2. Typologies des PME

Les petites et moyennes entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères à savoir :

2.1. Classification selon la forme juridique

2.1.1. Les entreprises du secteur privé

Ce sont les entreprises dont les capitaux techniques et financiers sont détenus à part entière par des particuliers, ce qui permet la distinction suivante :

➤ Entreprise individuelle (EI)

Ce type d'entreprise s'adapte à la forme de l'entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL), que le code de commerce algérien est introduit par le décret législatif 93-08 du 23-04-1993. « Elle ne comporte qu'une seule personne, en tant qu'associé » au « nom personnel » très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur, cela présente toutefois des risques importants en cas d'échec.

➤ Entreprise Sociétaire

La définition légale de la société est stipulée dans l'article 416 du code civil algérien qui l'assimile à : « *un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes physiques ou morales conviennent à contribuer à une activité commune, par la prestation d'apports, en industrie, en nature ou en numéraire, dans le but de partager le bénéfice qui pourra en résulter, de réaliser une économie ou, encore de viser un objectif économique d'intérêt commun* »³⁵.

L'entreprise sociétaire a plusieurs formes, telles qu'elles sont déterminées dans le code du commerce Algérien et d'après l'analyse des articles 544 à 795, sélectionnées initialement en sociétés de personnes (Société en Nom Collectif, Société en Commandité Simple), sociétés de capitaux (Société Par Actions et Société en Commandité par Action) et société hybride (Société à Responsabilité Limitée). L'entreprise sociétaire a plusieurs formes :

✓ **Société en Nom Collectif (SNC)**

Dans ce type, les associés ont la qualité de commerçants, ils partagent équitablement le profit et les pertes.

✓ **Société à Responsabilité Limitée (SARL)**

C'est une société où la responsabilité des associés se limite à la part du montant de leurs apports. La société est constituée de deux (02) associés au minimum et vingt (20) au maximum, ces associés sont représentés par des parts sociales.

✓ **Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité Limitée (EURL)**

« *Lorsque la société à responsabilité limitée ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, celle-ci est dénommée Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limitée* »³⁶. Cette forme a été créée pour limiter les risques encourus par les entrepreneurs individuels endettés. L'EURL permet aux entrepreneurs de limiter leur responsabilité au montant de l'apport de l'unique associé. La gouvernance est peut-être assurée par l'associé unique, comme par une personne tierce.

✓ **Société Par Actions (SPA)**

³⁵ Code civil Algérien, 2007.

³⁶ Article 564 du code de commerce Algérien, 2007, page 142.

« La société par actions est la société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports »³⁷.

2.1.2. Les entreprises du secteur public

Ce sont des entreprises où l'intégralité du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique, ces entreprises tendent aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre du programme de privatisation. On distingue³⁸ :

➤ Les régies

Ce sont des entreprises n'ayant pas de personnalité morale et de budget autonome, mais sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

➤ Les établissements publics

Ils ont une personnalité morale et un budget autonome, dirigé par un conseil d'administration et un directeur général. Ils peuvent être des hôpitaux, écoles, centres de soins et peuvent aussi avoir un caractère d'établissement public industriel ou commercial.

➤ Les sociétés nationales

Ce sont des firmes où l'intervention des pouvoirs publics se fait par un contrat et par nomination des directeurs, elles obéissent aux règles de la comptabilité privée et doivent réaliser des bénéfices. Elles sont de plus en plus rares du fait des privatisations.

➤ Les exploitants publics (la poste)

C'est une Entreprise disposant d'une autonomie financière et d'une liberté de gestion dans le cadre d'un cahier des charges.

2.1.3. Les entreprises semi-publiques

³⁷ Article 592 du code de commerce Algérien, 2007, page 150.

³⁸ BRESSAY Gilles, CHLISTION Konkuyt, « Economie d'entreprise », édition : 7 de DALLOZ, France, 2004, p 17.

Elles sont appelées communément les entreprises d'économie mixte, concessions et régies.

➤ **Les Sociétés d'Economie Mixte(SEM)**

Ce sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés³⁹

➤ **Les concessions**

Ce sont des entreprises privées auxquelles une collectivité publique a confié l'exploitation d'un service public dans certaines conditions.

2.2. Classification selon la nature des produits

Selon la nature des produits de l'entreprise, on peut distinguer :

2.2.1. Les PME de production de biens de consommation

Elles regroupent les entreprises de textile et de cuivre, les entreprises alimentaires et celles de papier et divers.

2.2.2. Les PME de production de biens intermédiaires

C'est l'ensemble des entreprises de transformation des métaux, les entreprises des matériaux de construction et enfin les mines et carrières.

2.2.3. Les PME de production de biens d'équipements

Elles regroupent l'ensemble des entreprises qui réparent des véhicules et des remorques, et assemblent les pièces importées, généralement ces entreprises utilisent des technologies plus importantes.

2.3. Classification de la PME selon le domaine de son activité

Cette classification se fait au niveau macro-économique où s'opère une distinction entre le secteur d'activité, la branche d'activité et la filière de production.

➤ **Classification sectorielle**

³⁹ BRESSAY Gilles, CHLISTION Konkuyt, « Economie d'entreprise », édition : 7 de DALLOZ, France, 2004, p20.

Le secteur d'activité est un ensemble d'entreprises exerçant une même activité principale. On distingue trois secteurs d'activités :

✓ **Le secteur primaire**

Ce secteur regroupe toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec la nature, c'est à dire celles travaillant dans les domaines de l'extraction ou l'exploitation forestière.

✓ **Le secteur secondaire**

Il comprend les entreprises de transformations. Autrement dit, l'ensemble des entreprises dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques : industries, bâtiments, travaux, pêche...).

✓ **Le secteur tertiaire**

Il recouvre les activités de service et à son tour il comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services à des particuliers, banques, assurances, transport, etc.).

➤ **Classification par branche d'activité**

La branche est un ensemble d'entreprises ou d'éléments d'entreprises produisant le même type de biens. Ce classement est très important, car il permet d'observer les mêmes problèmes pour les entreprises appartenant à la même branche étant donné que celles-ci utilisent les mêmes technologies, les matières premières et par conséquent sont confrontées à un même marché principal.

➤ **La classification par filière d'activité**

Le concept de filière de production est une notion de l'économie industrielle désignant l'ensemble des activités complémentaires pour des raisons techniques et commerciales et qui participent aux différentes étapes du processus de la production d'une même catégorie de biens ou de services. Autrement dit, c'est le prolongement logique de la branche puisqu'elle a pour finalité de mettre en évidence le cheminement d'un produit de la matière première au produit final.

3. Historique de la PME en Algérie

On distingue globalement deux phases de développement qui ont marqué l'évolution des PME en Algérie :

3.1. La période 1962-1988

Cette période s'est caractérisée par une réglementation restrictive à l'expansion du secteur privé, considéré selon le terme de l'époque comme « exploiteur »⁴⁰, (fiscalité contraignante, législation de travail draconienne, fermeture au commerce extérieur...)

Marginalisé au profit de la grande dimension publique, les investissements privés concentrés sur des niches, créneaux délaissés par le secteur Etatique, ont adopté dès lors des comportements de « prudence tactique »⁴¹, en investissant en fonction des ouvertures issues des conjonctures et des orientations politiques. Ainsi, les deux créneaux sollicités par les investisseurs privés étaient ceux qui nécessitaient peu de maîtrise de technologie et faisait appel le moins possible à une main d'œuvre qualifiée.

C'est à partir de 1982 que le secteur des PME va pouvoir enfin bénéficier de certaines mesures contenues dans la nouvelle loi 82/11 du 21 aout 1982. La promulgation de cette loi, relative à l'investissement privé avait pour objectif principal : la mobilisation de l'épargne, la création de l'emploi et la participation des investisseurs privés nationaux à la réalisation de la politique de l'Etat par l'aménagement des territoires.

Parmi les nouveautés apportées dans le sillage de cette loi, on note :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements dans certains cas de matières premières.
- L'accès même limité, aux Autorisation Globales d'Importation (AGI) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Notons toutefois que cette loi n'a pas apporté de changements substantiels. Le dispositif mis en place continue à renforcer certains obstacles à l'expansion du secteur des PME privées.

⁴⁰ « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », rapport CNES, Alger2000, p198.

⁴¹ Le secteur privé, reprise en terme de secteur privé exploiteur dans la charte nationale de 1975, à long terme nourri les discours politiques d'une Algérie. En prenant cette connotation, le secteur privé a été en effet, freiné dans son élan de développement et ce en marge des plans nationaux.

En somme, jusqu'à la fin des années 1980, toutes lois qui prévalaient à cette date avaient pour point commun le plafonnement des investissements et leur orientation par rapport aux objectifs fixés par le plan.

3.2. La période à partir de 1988

L'Algérie a connu à partir de 1988 une phase de transition vers l'économie de marché, c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales tels que le FMI et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part. L'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques, et a contribué au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie. Ces activités concernent la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques.

Les changements d'orientation de la politique économique et l'adoption des plans d'ajustement structurel avaient définitivement scellé le passage de l'économie vers l'organisation marchande.

L'État a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que :

Le code d'Investissement du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties...

La loi n°01/08 du 12 décembre 2001, qui est une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI. Les deux axes principaux sur lesquelles repose cette loi sont la définition de la PME et les mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME. La loi prévoit la création et le soutien à la création des pépinières d'entreprises et de centres de facilitation des procédures de création d'information, d'orientation et accompagnement des entreprises.⁴²

4. Le statut de la PME en Algérie

De nombreux auteurs s'accordent aujourd'hui à reconnaître la contingence et donc la diversité des PME, ce qui fait l'objet d'une approximation au moment de donner une définition typique. Ainsi, pour dépasser ce niveau de difficultés, chaque pays définit la PME selon sa politique économique.

⁴² F. MERZOUK, « PME et compétitivité en Algérie », p17.

Très souvent les pouvoirs publics s'inspirent des recommandations des organismes internationaux qui retiennent des critères basés sur le degré de la spécialisation, d'emploi, ainsi que le chiffre d'affaire.

En Algérie, la loi d'orientation N°01/08 du 12 Décembre 2001 portant sur la promotion de la PME, dans son article 04 donne la définition suivante : « *la PME est définie, quel que soit son statut juridique comme étant une entreprise de production de biens et services* » :

- Employant de 01 à 25 personnes ;
- Dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas les 2 milliards de dinars.

5. Evolution actuelle des PME en Algérie

L'entreprise constitue le principal agent d'exécution des objectifs du plan financier. Avec le lancement du plan quadriennal (1970-1973), une réforme profonde des mécanismes financiers de l'entreprise a été mise en place (loi de finance 1970 complétée par celle de 1971, ces réformes ont transformé l'entreprise, car elles découlent des nouvelles données créées par la planification, et reflètent une certaine centralisation de toutes les ressources financières du pays.⁴³

Le tableau suivant illustre quelques chiffres clés sur la situation des PME en Algérie au premier semestre 2016 :

⁴³ Benissad.H, (1994), l'Algérie : restructuration et réforme économique, édition OPU, p.23.

Tableau N°04 : Chiffres clés sur les PME en Algérie (Juin 2016).

Population totale des PME	1 014 075
PME Publiques	438
PME créées le 1er semestre 2016	84 214
Cessations d'activités (PME Privées)	12 650
PME Industrielles (privées)	99 275
Emplois	2 487 914
Importations (Millions de \$)	23 509
Exportations (Millions de \$)	12 678

Source : D'après le bulletin d'information statistique sur les PME, N°29, édition 2016, p8.

5.1. La répartition spatiale et le mouvement des PME

En termes de localisation, la concentration des PME s'est faite autour des grandes agglomérations. En effet, l'exploitation des données du tableau N°02 qui retrace la répartition spatiale des PME par ordre d'importations des wilayas, nous permet de dégager cinq (05) pôles où les PME se sont développées plus qu'ailleurs. Il s'agit de la capitale Alger, de Tizi-Ouzou, Oran, Bejaia et Sétif dont le nombre de PME excède les 250 000 entreprises.

Le tableau suivant retrace la répartition des PME sur les neuf (9) premières wilayas :

Tableau N°05 : Répartition spatiale et mouvement des PME 2015/2016.

Wilaya	Nombre des PME Année 2015	Nombre des PME 2016
Alger	58 854	64 683
Oran	25 906	28 492
Tizi-Ouzou	31 151	33 981
Bejaia	25 198	27 658
Sétif	23 127	25 286
Tipaza	22 280	25 307
Boumerdes	19 089	21 783
Blida	17 869	19 811
Constantine	16 424	18 940

Source : D'après le bulletin annuel d'information sur les PME-PMI 2015/2016, p.21

Figure N°02 : Carte géographique du nord de l'Algérie.



Source : Plan et cartes des villes d'Algérie.

Afin de mieux illustrer cette répartition en termes démographique, le tableau suivant nous rapporte quelques éléments de réponse :

Tableau N°06 : Mouvement de la démographie des PME en Algérie (juin 2016).

Nature des PME	2015	Mouvement 2016				1 ^{er} semestre 2016
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance	
Personnes morales	537 901	38 788	4 035	3 338	39 485	577 386
Personnes physiques	396 136	45 426	4 001	9 312	40 115	436 251
Total PME privées	934 037	84 214	8 036	12 650	79 600	1 013 637

Source : D'après la CNAS et le Bulletin d'information statistique sur les PME-PMI, N°29, édition novembre 2016, P.15

En termes de mouvement de PME (création, réactivation, radiation, et croissance), il est enregistré un nombre élevé de créations mais également de radiations de PME. En effet, à titre d'exemple, le nombre des PME privées a dépassé le million (1 013 637) Juin 2016, avec un nombre de création qui a atteint 84 214 entités alors que les radiations n'ont enregistré que 8 036 cas⁴⁴.

⁴⁴ Bulletin annuel d'information sur les PME-PMI de 2015/2016, ministère de la PME-PMI, p32.

Globalement, on peut dire que même si le phénomène de radiation de PME est présent sur l'ensemble du territoire algérien, il reste relativement faible par rapport aux mouvements de création, réactivation et croissance de l'entreprise.

5.2. Evolution des PME par secteur d'activité

Les secteurs dans lesquels la création d'entreprise a été la plus forte, entre les deux premiers semestres des exercices 2015 et 2016, restent ceux de l'Agriculture avec 33,40% suivi par le secteur des Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés avec 25,19%. Les PME à caractère industriel sont au nombre de 99 275 entités à la fin du 1er semestre 2016, contre 81 348 entités à la fin du 1er semestre 2015, soit une progression de 22,04 %.

Tableau N°07 : Evolution des PME par secteur d'activité (S1 2015/ S1 2016).

	Secteurs d'activité	2015	Parts (%)	2016	Parts (%)	Evolution (%)
I	Agriculture	5318	1,02	7094	1,23	33,40
II	Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2557	0,49	3201	0,55	25,19
III	BTPH	165 108	31,70	169 124	29,29	2,43
IV	Industries manufacturières	81 348	15,62	99 275	17,19	22,04
V	Services	266 544	51,17	298 692	51,73	12,06
	Total Général	520 875	100,00	577 386	100,00	10,85

Source : Bulletin annuel d'information sur les PME-PMI 2015/2016, p.22.

5.3. L'importance du développement des PME pour l'économie

Les PME occupent une place particulière dans l'économie algérienne, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. D'une part, elles génèrent un volume important de production et d'emplois et d'autre part, elles ont une grande capacité d'innovation et de création, elles forment un tissu d'entreprises constituant le terreau de la croissance des entreprises de grande dimension.

On peut dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise actuelle de l'emploi, en tant que créateur d'emplois. Les PME occupent une place dont l'importance est croissante dans les économies. À la fin de l'année 2005, les PME privées et l'artisanat représentaient 99,75% du total des entreprises qui activaient au niveau national.

En Algérie, la consultation des statistiques, affichées par le ministère de la PME et de l'artisanat, nous permettent d'avoir une vision sur la structure globale des PME algériennes privées.

À la fin de l'année 2005, cette population était au nombre de 245 842 entités. Ces PME sont beaucoup plus concentrées dans les secteurs d'activités comme le bâtiment, les travaux publics, le transport, la communication, les services et le commerce.⁴⁵

Autour des grandes agglomérations comme Alger, Oran, Tizi-Ouzou, Bejaia, Sétif, etc. À titre d'exemple, sur la période 2004-2005, l'évolution de ce type d'entreprises, était de l'ordre de 9.04%, ce qui correspondait à une création de 20 393 entreprises. Ce résultat reste relativement faible, si on le compare à d'autres pays développés comme l'Italie, l'Angleterre, etc.

Les PME ont un rôle socio-économique essentiel. Elles sont une source de dynamisme et de vitalité nécessaire à l'économie, dans un environnement fondé sur la concurrence, elles sont grâce à leur flexibilité, capables de s'adapter rapidement aux évolutions des marchés de plus en plus fréquentes, dans un contexte de mondialisation, ainsi qu'aux cycles économiques. Elles ont donc un impact sur la croissance économique, étant donnée leur contribution substantielle à la production, aux investissements et aux exportations ainsi que leur énorme potentiel d'emplois nouveaux.

Le phénomène PME constitue donc un enjeu économique et nécessite de ce fait, un nombre important d'études qui actuellement demeure insuffisant pour son essor en Algérie.

⁴⁵ www.lesoirdalgerie.com/articles/2010/05/25/article.php?sid=100616&cid=2, Date de consultation le : 15/04/2018.

Section 02 : les Acteurs de la micro finance en Algérie

1. Le fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR)

1.1. Définition

Le fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) intervient en sa qualité de Co-preneur de risques en faveur des PME sollicitant des crédits d'investissement affectés à la création d'entreprise, à l'extension d'activités et au renouvellement et/ou rénovation des équipements.

1.2. La structure juridique du fonds de garantie des crédits (FGAR)

Le financement externe des PME algériennes repose essentiellement sur l'endettement bancaire, l'engagement des banques paraît fortement dépendant de l'existence d'une certaine relation bancaire et les possibilités de garanties qu'offre l'emprunteur.

L'appui financier indirect des PME c'est caractérisé par la création et le déblocage de fonds de garanties des crédits aux PME dénommé « FGAR ».

Le fonds de garanties des crédits aux PME dénommé (FGAR) est créé par le décret exécutif n°02-373 du Ramadhan 1423 correspondant au 11 Novembre 2002 pris en application de la loi d'orientation sur les PME et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise.

Placé sous la tutelle du ministère de la PME et de l'Artisanat, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le fonds n'est pas créé pour un but lucratif.⁴⁶

1.3. Les objectifs du FGAR

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès au financement bancaire à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédit aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier des projets d'entreprise viables et orientées vers la création et /ou le développement des entreprises.

Le gouvernement vise en particulier à :

⁴⁶ www.mdipi.gov.dz/?FGAR-Fonds-de-Garantie-des-Credits.

- Mieux équilibrer l'économie qui est trop dépendante de la production d'hydrocarbures car elle représente un tiers de son produit intérieur brut (PIB), 95 % de ses exportations et environ 50 à 60 % des recettes budgétaires du gouvernement ;
- Favoriser la transformation des matières locales ;
- Encourager les projets qui permettront de diminuer les importations ;
- Continuer son programme de réduction du nombre et de l'importance des sociétés d'Etat dans son économie (privatisation) ;
- Réduire les taux douaniers moyens qui sont de 15 % afin de s'approcher de la moyenne mondiale de 5 %.
- Encourager la mise à niveau des PME afin de pouvoir concurrencer les produits importés et éventuellement augmenter les exportations ;
- Elaborer et mettre en place des programmes de soutiens aux PME dont l'octroi d'appuis financiers aux PME.⁴⁷

1.4. Les missions du FGAR

Selon le décret de création du FGAR, ce dernier est chargé notamment de :

- L'octroi de garanties des crédits aux PME ;
- Garantir le relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales ;
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds ;
- Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et le développement des PME.
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et de soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements.

La majorité des projets d'investissement garantis depuis 2004 ont été de type extension représentant un taux de 48% des projets garantis par le FGAR. Le Fonds a garanti 336 projets de création de PME pour 6,267 Mds DA et 382 autres PME en extension pour un montant de 11,887 Mds DA. Il est souligné que 51% du nombre cumulé des projets garantis depuis avril

⁴⁷ Décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise, p02.

2004 ont été domiciliés dans la région Centre. La région est venue en seconde position avec 25% des projets d'investissement garantis. Alger domine avec 29,9%⁴⁸.

Durant le premier semestre 2011, un montant additionnel de 3,740 Mds DA en garanties a été accordé par le FGAR en offres et un montant de 1,407 Mds DA en certificats. Ces montants représentent, en moyenne, 29 Mds DA par offre de garantie et 31 Mds DA par certificat de garantie⁴⁹.

Les projets garantis, durant le 1er semestre 2012 ont été, à 70%, des projets neufs. Le FGAR a ainsi soutenu la création de 52 PME pour 1,187 Mds DA et l'extension de 74 PME pour 2,554 Mds DA.

Tableau N°08 : Situation globale des dossiers traités durant le 1er semestre 2012.

	Offres de garantie	Certificats de garantie
Nombre des garanties accordées	126	45
Coût total des projets (DA)	11 621 414 899	4 900 527 292
Montant des crédits sollicités (DA)	7 671 589 152	2 310 319 310
Taux moyen de financements sollicités	66%	47
Montant des garanties accordées (DA)	3 740 424 694	1 407 136 941
Taux moyen des garanties accordées	49%	61%
Montant moyen de la garantie (DA)	29 685 910	31 269 710
Nombre d'emplois à créer	3 891	1 876
Impacts par emploi créé (DA)		
Investissement par emploi	2 986 742	2 612 221
Crédit par emploi	1 971 624	1 231 513
Garantie par emploi	961 302	750 073

Source : bulletin d'information statistique de la PME n°21.

Le FGAR travaille en collaboration avec les banques suivantes :

- ✓ Banque de développement local (BDL)

⁴⁸ Ministère de l'industrie, et de la PME.

⁴⁹ Bulletin statistique de la PME 2012.

- ✓ Banque EL BARAKA
- ✓ Banque Nationale d'Algérie (BNA)
- ✓ Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- ✓ Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)
- ✓ Société Générale Algérie
- ✓ Algérien GULF Bank(AGB)
- ✓ NATEXIS Banque Algérie
- ✓ Bnp Paribas
- ✓ Banque Extérieur d'Algérie (BEA)
- ✓ Crédit Population d'Algérie (CPA)
- ✓ SOFINANCE
- ✓ Euro Développement (PME)
- ✓ CNEP Banque
- ✓ Housing Bank

2. L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM)

2.1. Définition

L'agence Nationale de Gestion du micro Crédit (ANGEM) vise à favoriser l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus dans les zones rurales, en développant l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale. Ses principales missions sont la gestion du dispositif du microcrédit, soutenir et accompagner les bénéficiaires, octroyer des prêts sans rémunération et le suivi des activités réalisées.

2.2. Le cadre de la création de l'ANGEM

Le programme du microcrédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto-prendre en charge, atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif, tout en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale, ayant pour objectif essentiel la réduction du cout social de la transition vers l'économie de marché.

Il représente donc une politique de soutien ciblée et participative, elle est proposée comme alternative à l'assistanat.

2.3. Structure juridique de L'agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

L'agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM) a été créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004⁵⁰, elle représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité, elle cible toute les personnes sans limite d'âge et complète le dispositif de L'ANSEJ dont les catégories d'âge ciblées exigent un apport personnel important. Le microcrédit permet à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leurs propres activités génératrices de revenus.

Lancé pour la première fois en Algérie en 1999, le microcrédit a permis la création de plus de 150.000 activités dans différents secteurs.

L'ANGEM est placée sous l'autorité du chef du gouvernement, le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministre chargé de l'emploi. Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière son siège est fixé à Alger. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par un décret exécutif pris sur rapport du ministre chargé de l'emploi. L'agence crée des démembrements au niveau local sur décision de son conseil d'orientation⁵¹.

Les procédures de mise en œuvre du micro crédit s'appuient sur les textes suivants :

- Décret présidentiel n°04-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif du microcrédit ;
- Décret exécutif n°04-15 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit, modifié et complété par le décret présidentiel n°06-193 du 31 mai 2006 ;
- Décret exécutif n°04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordé aux bénéficiaires du micro crédit ;
- Décret exécutif n°04-16 du 22 janvier 2004 sur la création et fixant le statut du fonds de garantie mutuelle de crédit, modifié et complété ;

⁵⁰ Le décret exécutif N°04 du 29 dhou el kaada 1424 correspond au 22 janvier 2004, modifier, portant création et fixant de l'agence nationale de micro crédit.

⁵¹ Le décret présidentiel n° 04-13 du 29 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004, article 2, 3,4.

- Décret exécutif n°05-414 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-117 intitulé (fonds national de soutien du micro crédit) ;
- Circulaires n°001 et 002 respectivement des 05 mars 2005 et 30 mars 2005 à la procédure de mise en œuvre du dispositif du micro crédit, dans leurs parties qui n'ont pas été modifiées par le présent manuel ;
- Note n°001 du 22 février 2006 relative à la procédure de mise à la disposition des PNR au niveau des agences bancaires, dans ces parties qui n'ont pas été modifiées par le présent manuel ;
- Procédure de gestion du fonds de garantie mutuelle du micro crédit ;
- Convention signée entre l'ANGEM et les différentes institutions financières partenaires dans la mise en œuvre du dispositif du microcrédit.

2.4. Les conditions d'éligibilité du Micro crédit

2.4.1. Les conditions d'éligibilité du promoteur

Bénéficiaires des aides prévues dans le cadre du microcrédit, les citoyens remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Etre âgé de 18 ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu, ou bien posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide de la création d'activité ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le montant du PNR, selon un échéancier arrêté.⁵²

2.4.2. La constitution d'éligibilité du dossier

- Une (01) photo d'identité ;

⁵² Lettre de l'agence n°4. Les conditions d'éligibilité au microcrédit. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

- Deux (02) extraits de naissance ;
- Deux (02) fiches de résidence ;
- Deux copies de la carte d'identité nationale ;
- Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestation de stage ou attestation de validation du savoir-faire ;
- Le dossier de demande de micro crédit ne peut être déposé qu'au niveau de la cellule d'accompagnement de la daïra de résidence du promoteur ;
- Les dossiers incomplets ne peuvent être reçus, momentanément ou définitivement par l'accompagnateur, et ce pour n'importe quel motif que ce soit.

2.5. Les objectifs de L'ANGEM

L'objectif de L'ANGEM⁵³ est d'assurer un accompagnement financier aux citoyens désirant lancer de petites activités, à même de les mettre à l'abri du chômage et aussi la lutte contre les activités informelles et parmi les objectifs primordiaux que traite l'agence nationale de micro crédit on a :

- La Contribution à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile, les activités artisanales en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- Gérer le dispositif du microcrédit conformément ;
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;

- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;
- Octroyer des prêts non rémunérés (PNR) ;

⁵³ ANGEM, « le micro crédit mécanisme d'aide à la création de micro-entreprise », agence de Tizi-Ouzou, 2014, P1.

- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenu ainsi que de très petites entreprises ;
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exploitation / vente.

2.6. Les missions principales de l'ANGEM

- La gestion du dispositif de micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Le soutien, le conseil et l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ;
- La notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordés ;
- Le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et les organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme⁵⁴ ;
- L'entretien des relations permanentes avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la relation de l'exploitation des créances non remboursées dans les délais ;
- La formation des porteurs de projet et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- L'organisation dédiée salons (exposition- vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit ;
- La formation du personnel chargé de la gestion du dispositif.

2.7. Les Avantages accordés par l'ANGEM

- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes promoteurs dans le processus De création de l'entreprise (conseiller) ;

⁵⁴ Lettre de l'agence n°1, l'ANGEM et ses missions. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

- La bonification des intérêts, ils sont accordés avec des intérêts bonifiés à 100% ;
- L'exonération d'impôts les trois premières années du démarrage ;
- L'organisation des sessions dont le programme consiste à inciter les futurs entrepreneurs à mieux gérer l'entreprise ;
- L'organisation des salons et d'exposition (c'est une chance pour les promoteurs) ;
- Installation des cellules d'accompagnement au niveau de chaque daïra.

2.8. Les modes de financement et les délais de remboursement

2.8.1. Le financement mixte (ANGEM-Promoteur) (PNR-AMP)

Le PNR est défini selon l'article 11 du décret exécutif n°04-15-2004, il est octroyé au promoteur emprunteur au titre de l'achat de matière première qui ne dépasse pas quarante mille dinars (40 000DA), destiné exclusivement aux artisans qui activent à domicile.

✓ Délai de remboursement :

Le délai de remboursement du PNR est de 24 mois, le montant du PNR est réparti en échéance égale versé à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement égale à (03) mois.

2.8.2. Le financement triangulaire (banque-ANGEM-promoteur)

Ce financement concerne les projets dont le montant est d'un million de dinars (1.000.000), c'est un crédit destiné à l'achat de l'équipement matériel, matières premières, aménagement d'un local, des marchandises pour les activités commerciales et l'assurance tout risque de matériel, avec un diplôme, facture pro-forma de matériel.

Le taux de participation au montage d'un crédit financier des partenaires aux financements est le suivant :

- 01 % du coût global du projet est l'apport personnel de promoteur ;
- 29 % le prêt non rémunéré ANGEM (remboursement sans intérêt) ;
- 70 % le crédit à moyen terme(CMT) banque (remboursement sans intérêt).

✓ Délai de remboursement :

Le délai de remboursement est fixé à onze ans (11ans), cinq (05) ans pour le crédit bancaire, le promoteur rembourse ce crédit par tranche semestrielles.

La durée de remboursement du prêt non Rémunéré (PNR-ANGEM), est fixée à trois (03) années remboursables trimestriellement. La première échéance du remboursement de ce PNR intervient trois 03 mois à, compter de la date du remboursement de la dernière échéance du crédit bancaire avec un différé de trois mois.

3. Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

3.1. Définition

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est un organisme étatique Algérien créé en 1994 pour venir en aide aux sans-emplois de 30 à 50 ans pour la création d'un projet qui va permettre de lutter contre le chômage en facilitant le processus de création d'entreprise.

Depuis cette date, la CNAC a développé des métiers permettant de faciliter la réinsertion de ses allocataires, et ce, à travers des méthodes actives de recherche d'emploi, en assistant allocataire dans ses démarches de création d'entreprises ou par le biais de formation et reconversion.

La CNAC est aussi un outil de préservation de l'emploi. En effet les décrets de constitution prévoient une mission d'aide aux entreprises en difficulté.⁵⁵

3.2. La structure juridique de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Dès le milieu des années quatre-vingt avec l'apparition de la crise économique, suscitée notamment par l'effondrement des cours mondiaux du pétrole, le chômage devient en Algérie une donnée tangible. Cependant c'est à partir de 1994 que le phénomène s'exprime dans toute son ampleur en générant une forme inédite de chômage : la perte d'emploi pour cause économique.

En mai 1994, un décret législatif institue l'assurance de chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique. Cette

⁵⁵ Bureau international de travail (BIT), « Marché de travail et emploi en Algérie » : Revu BIT, 2003, p38.

décision est suivie le 06 juillet de la même année par le décret exécutif 94-188 qui donne le jour à la CNAC, la Caisse Nationale d'Assurance de Chômage.

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage prévue par l'article 30 du décret législatif n°94-11 du 26 mai 1994 sus visé, dénommé ci-après « la caisse », est désignée par abréviation CNAC, est dotée de la personnalité morale. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que les dispositions du présent décret.

La caisse est placée sous la tutelle du ministre du travail et de la sécurité sociale. Le siège de la caisse est fixé à Alger ; il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décret exécutif.

3.3. Les conditions d'accès au dispositif

- Etre âgé de 30 à 50 ans ;
- Etre de nationalité Algérienne et résider en Algérie ;
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence Locale de L'Emploi (ANEM), comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la Caisse Nationale d'Assurance ;
- Disposer d'une qualification professionnelle et /ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet (un rapport personnel) ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité ;
- Ne pas avoir occupé un emploi rémunéré ou avoir une activité à son propre compte au moment de l'introduction de la demande.

3.4. Les champs d'activités

Les activités prévues par la réglementation couvrent :

- Toutes les activités de production et de services à l'exception de l'activité de revente en l'état ;
- Les activités créées dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

3.5. Les missions et objectifs de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La caisse a pour mission, dans le cadre des lois et règlements en vigueur :

- De tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de l'assurance chômage ;
- De gérer les présentations de services au titre du risque qu'elle couvre ;
- D'aider et de soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune, la réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des présentations de l'assurance chômage ;
- D'organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;
- De constituer et de maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toutes circonstances à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires.

Dans le cadre de ses missions, la caisse, en relation avec les institutions financières et le fond national de promotion de l'emploi, participe au développement, de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge, à travers notamment :

- Le financement partiel des études relatives aux formes atypiques de travail et de rémunération, et à l'identification des créneaux et gisement d'emploi ;
- La prise en charge, en relation avec les services publics de l'emploi, des études technico-économique des projets de création d'activités nouvelles au profit des chômeurs dont elle a la charge ;
- L'aide aux entreprises en difficulté dans leurs actions de préservation de l'emploi, selon des formes et modalités arrêtées par convention.
- La possibilité de participer au financement de la création d'activités, par les chômeurs éligibles à l'assurance chômage, que ce soit par des apports de crédits complémentaires à ceux bénéficiant de microcrédit, soit par une participation à un montage d'un crédit spécifique avec les institutions financières destinés aux chômeurs éligibles à l'assurance chômage.

3.6. Les Avantages accordés par le dispositif CNAC

3.6.1. Les aides consenties par la CNAC

- Un prêt non rémunéré (sans intérêts) ;
- Un accompagnement personnalisé, par un conseiller animateurs ;
- La validation des acquis professionnels auprès d'un organisme de formation ;
- Un conseil et une orientation dans le montage du projet ;
- Une assistance lors du passage devant le comité de sélection et de validation (CSV) ;
- Le dépôt du dossier auprès de la banque avec le conseiller animateur chargé du dossier ;
- Un conseil et une assistance lors des phases de réalisation et de démarrage du projet (suivi Post-Création) ;
- Bénéficiaire d'une formation à la gestion d'entreprise dispensée par les services de la CNAC en collaborations avec différents organismes (CNAS, CNASNOS, Impôts, Assurances, banques)

3.6.2. Une bonification des taux d'intérêt liée au crédit bancaire

Les taux de bonification sont modulés selon les secteurs d'activités :

- Un taux de bonification de 80 % du taux d'intérêt appliqué par les banques pour l'investissement réalisé dans le secteur de l'agriculture, du bâtiment, de l'industrie...
- Un taux de bonification de 60 % du taux d'intérêt appliqué par les banques pour l'investissement réalisé dans les autres secteurs d'activités.

Lorsqu'un projet est réalisé dans une wilaya du sud ou des Hauts Plateaux, le taux de bonification est encore plus avantageux, soit :

- 95 % lorsque le projet est réalisé dans la première catégorie des projets ;
- 75 % Lorsque le projet est réalisé dans la seconde catégorie des projets.

3.6.3. Des avantages fiscaux

- Phase Réalisation :
 - ✓ Exonération de la TVA sur les équipements et services entrant directement dans la réalisation du projet ;
 - ✓ Taux réduit (5 %) pour les droits de douane ;

- ✓ Exonération des droits de mutation de propriété sur les acquisitions foncières.

➤ Phase Exploitation :

- ✓ Exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- ✓ Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- ✓ Exonération de la taxe financière sur les propriétés.

3.6.4. Le mode de financement

Le financement du projet, dont le cout global est de cinq (05) millions maximum, et est triangulaire (03 sources) :

- Un apport en numéraire ou en nature chômeur promoteur ;
- Un prêt non rémunéré (sans intérêts) consenti par la CNAC ;
- Un crédit octroyé par la banque avec le taux bonifié.

4. L'Agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ)

4.1. Définition

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes est une institution à caractère public, créée en 1996, elle dispose de 53 antennes et de 750 agents, destinés aux jeunes de 19 à 35 ans (étendue à 40 ans) qualifiés ou chômeurs (octroi de crédits sans intérêts et de prêts bonifiés, conseils et accompagnements gratuits).

Elle est une institution qui se développe et s'adapte de jour en jour aux nouvelles exigences économiques de l'heure et aux besoins en accompagnant des jeunes promoteurs. Elle a connu plusieurs réformes et réaménagements, notamment vers les années : fin 2003 et 2008 et complétée par les dernières mesures arrêtées en mois de mars 2011.

L'ANSEJ se charge de réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite des projets notamment la viabilité, la rentabilité, les conseils et l'accompagnement du projet, les garanties susceptibles de mettre l'organisme bancaire chargé de financier en confiance, elle offre aux jeunes promoteurs des avantages fiscaux et parafiscaux conformes à la législation et la

règlementation. En 15 ans (depuis le lancement du dispositif) l'ANSEJ a permis la création de 11034 entreprises et 29072 emplois créés⁵⁶.

Le dispositif ANSEJ est donc en quelque sorte considéré comme le second choix ou bien la seconde chance des jeunes qui ne réussissent pas à intégrer le marché du travail puisqu'il leur donne la possibilité de créer leurs propres projets professionnels, selon leurs qualifications en association avec les banques publiques.

4.2. La structure juridique de l'Agence Nationale de soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)

En application des dispositifs de l'article 16 de l'ordonnance No 96-14 du 24 juin 1996, une agence dédiée au soutien de l'emploi de jeunes sous la dénomination : agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ). Cette dernière est un organisme à caractère spécifique, régi par les dispositions du décret et de l'exécutif No 96-296.

L'agence est placée sous l'autorité du chef du gouvernement, le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministère chargé de l'emploi.

Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Son siège est fixé à Alger, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par un décret exécutif pris sur rapport du ministère chargé de l'emploi. L'ANSEJ avec 48 agences et près de 100 annexes est présent sur tout le territoire national, sur une décision de son conseil d'orientation suite au décret exécutif⁵⁷ N o 96-296.

L'agence est chargée principalement des missions de conseil, d'assistance et de soutien aux jeunes promoteurs, notamment dans le choix, l'orientation, les études, l'assistance et le suivi de leurs projets pendant les différentes phases (réalisation et exploitation).

Elle veille également à la réunion de toutes les conditions de réussite des projets liées à la viabilité, la rentabilité et les garanties susceptible d'emporter l'adhésion des organismes bancaires chargés du financement. Elle aura en outre à effectuer pour le compte des jeunes promoteurs toutes les démarches visant l'obtention des avantages, notamment auprès des

⁵⁶ www.ansej.org.dz

⁵⁷ Du décret N°96-296 du 24 RABIE ETHANI 1417 correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ (complété par le décret exécutif N°98-231 du 19 RABIE ELAOUAL correspondant au 13 Juillet 1998.

agences de promotion et de soutien à l'investissement (ANDI...) et pour l'obtention des avantages fiscaux et parafiscaux.

4.3. Les Missions de l'ANSEJ

Le but de l'ANSEJ est de créer des entreprises qui sont économiquement viables et socialement utiles. Dans ce cadre l'agence est chargée de⁵⁸ :

- Soutenir, conseiller et accompagner de jeunes promoteurs durant le financement de leurs projets ;
- Gestion de la réglementation en vigueur et les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes par l'augmentation des taux d'intérêts dans la limite de la mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- Annoncer aux jeunes promoteurs que leurs projets sont éligibles aux crédits des banques ;
- Contrôler les promoteurs pour assurer le suivi des investissements réalisés ;
- Conseiller et assurer les jeunes promoteurs dans le processus du montage financier et de la mobilisation des crédits ;
- La mise à disposition pour toutes les informations de nature économique, technique législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités, vis avis des jeunes promoteurs ;
- Encourager toutes les formes d'actions et de mesures visant à promouvoir l'emploi des jeunes à travers notamment des programmes de formation d'emploi et de pré embauche.

4.4. Les objectifs de l'ANSEJ

Le dispositif d'aide de soutien à l'emploi des jeunes vise des objectifs suivants :⁵⁹

- La réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays ;
- La réhabilitation des institutions financières dans leurs missions originales et classiques d'intermédiation financière, d'évaluation des risques et de prise de décision quant au financement des projets ;

⁵⁸ Article 6, dispositions relatives à L'ANSEJ, recueil des textes législatifs et réglementaires ; disposition de soutien à l'emploi des jeunes, 2004, P 29.

⁵⁹ Mémoire « Le financement bancaire des investissements dans le cadre de l'ANSEJ », Lanseur Chehrazad, promotion 2011, page 32.

- Le recentrage de l'intervention des pouvoirs publics sur les missions d'assistance et de conseil aux jeunes promoteurs, par la création d'une agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes chargées de ces missions ;
- Favoriser la création d'activité des biens et services par des jeunes promoteurs.

4.5. Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de ce dispositif, on doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre chômeur ;
- Etre âgé entre 19 et 35 ans, l'âge est limité à 40 ans lorsque l'investissement génère au moins trois (3) emplois permanents ;
- Le gérant de sexe masculin doit être dégagé du service national ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;
- Ne doit pas occuper un emploi rémunéré au moment de la demande de création de la micro-entreprise ;
- Mobiliser un rapport personnel pour le financement du projet ;
- Tout promoteur a le droit à une seule fois aux avantages liés au dispositif.

4.6. Les pièces constitutives du dossier ANSEJ

- Demande manuscrite d'octroi d'avantages ;
- Copie légalisée du diplôme, des certificats de travail ou de l'attestation de fin de formation ;
- Extrait de naissance n°12 portant le numéro d'état civil ;
- Copie légalisée de la carte d'identité ou du permis de conduire ;
- Certificat de résidence ;
- La qualité du chômeur (non affiliation) (CNAS et CASNOS) sera vérifiée par l'antenne sur la base des documents suivants :
 - ✓ Extrait de naissance n° 12 ;
 - ✓ Extrait de rôle ;
 - ✓ Déclaration sur l'honneur (formulaire attribué par l'antenne).

- Engagement de créer 3 emplois permanents (y compris le ou les promoteurs de la micro entreprise), lorsque l'âge du gérant est compris entre 35 et 40 ans
- Agrément ou autorisation d'exercer lorsqu'il s'agit d'une activité réglementée ;
- Facture pro-forma des équipements en HT (hors taxe) ;
- Facture d'assurance multirisques en HT ;
- Devis des aménagements du local de la micro-entreprise en HT, Si celui-ci nécessite des travaux de réfection ;
- L'étude technico-économique annexée des bilans TCR prévisionnels en 5 années. Dossier en trois (3) exemplaires (+1) : Deux exemplaires pour l'antenne ANSEJ (antenne et direction générale), un exemplaire pour la banque et un dernier doit être gardé par l'intéressé(e).⁶⁰

4.7. Les avantages accordés par l'ANSEJ

- De l'assistance à titre gracieux (accueil, information, accompagnement, formation) ;
- Avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts d'exploitation) ;
- Aides financières (prêts non rémunérés-bonifications des intérêts bancaire), placées sous la tutelle du ministère chargé du travail et de l'Emploi, l'agence a pour mission principale avec les institutions et organismes concernés ;
- Le soutien, le conseil et l'accompagnement des jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- La gestion conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds National de soutien à l'Emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le Ministre chargé du travail et de l'emploi.
- La notification aux jeunes promoteurs des différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en

⁶⁰ ANSEJ (agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes).

cas de besoin auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;

- Entretien des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement, du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets.

4.8. Le mode de financement

Le coût de l'investissement ne peut dépasser 10 millions de DA pour les deux formules de financement prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ. Le financement du projet peut être mixte ou triangulaire :

4.8.1. Le financement triangulaire

Le financement triangulaire est constitué de l'apport personnel du ou des jeunes promoteurs qui varie selon le niveau de l'investissement et de la localisation de l'activité, de crédit sans intérêt de l'ANSEJ et au niveau du crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifiée par l'ANSEJ⁶¹.

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Niveau 1 : le montant d'investissement jusqu'à 5 000 000 DA.

Tableau N°09 : Niveau 01 de financement triangulaire.

Apport personnel	Prêt sans intérêts (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Source : Document obtenu auprès de L'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Niveau 2 : le montant d'investissement de 5 000 000 DA à 10 000 000 DA.

Tableau N°10 : Niveau 02 de financement triangulaire.

Apport personnel	Prêt sans intérêts (ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

Source : Document obtenu auprès de L'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

⁶¹ Guide de l'ANSEJ, « Guide de création de la micro-entreprise », 2013, p06.

4.8.2. Le financement mixte

Le financement mixte est constitué de l'apport du ou des jeunes promoteurs et du crédit sans intérêt de l'ANSEJ qui varient selon le niveau de l'investissement.

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

Niveau 1 : le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Tableau N°11 : Niveau 01 de financement mixte

Apport personnel	Prêt sans intérêts(ANSEJ)
71%	29%

Source : Document obtenu auprès de L'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Niveau 2 : le montant d'investissement est de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA.

Tableau n°12 : Niveau 02 de financement mixte

Apport personnel	Prêt sans intérêt(ANSEJ)
72%	28%

Source : Document obtenu auprès de L'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

4.9. Les nouveautés apportées par l'ANSEJ

4.9.1. Nouvelles mesures

Pour insuffler une nouvelle dynamique dans le dispositif ANSEJ, les pouvoirs publics ont récemment décidés d'adopter les mesures suivantes :

- Relèvement du seuil d'investissement : le seuil d'investissement est porté de 4 millions à 10 millions de dinars (DA) ;
- La révision à la baisse du taux de participation des jeunes promoteurs :
- L'apport personnel des jeunes est de 5 % pour les projets dont le coût d'investissement est inférieur ou égal à 2 millions de dinars et de 10%. Pour les projets dont le coût d'investissement est compris entre 2 millions et 10 millions de dinars ;
- L'extension des activités : les aides et les avantages du dispositif sont élargis à l'investissement d'extension au profil de la micro entreprise en situation d'expansion ;

- La défiscalisation des véhicules de tourisme : lorsque le véhicule de tourisme constitue l'outil principal de l'activité, il bénéficie désormais, des mêmes avantages en matière de défiscalisation que les autres équipements ;
- La franchise de TVA sur les services au même titre que les autres investissements, les jeunes promoteurs bénéficient désormais de la franchise de TVA sur les services, notamment pour les rubriques d'investissement telle que :
 - ✓ Les intérêts des crédits bancaires
 - ✓ L'assurance multirisque et l'aménagement des locaux.

4.9.2. Élargissement du champ d'intervention du dispositif

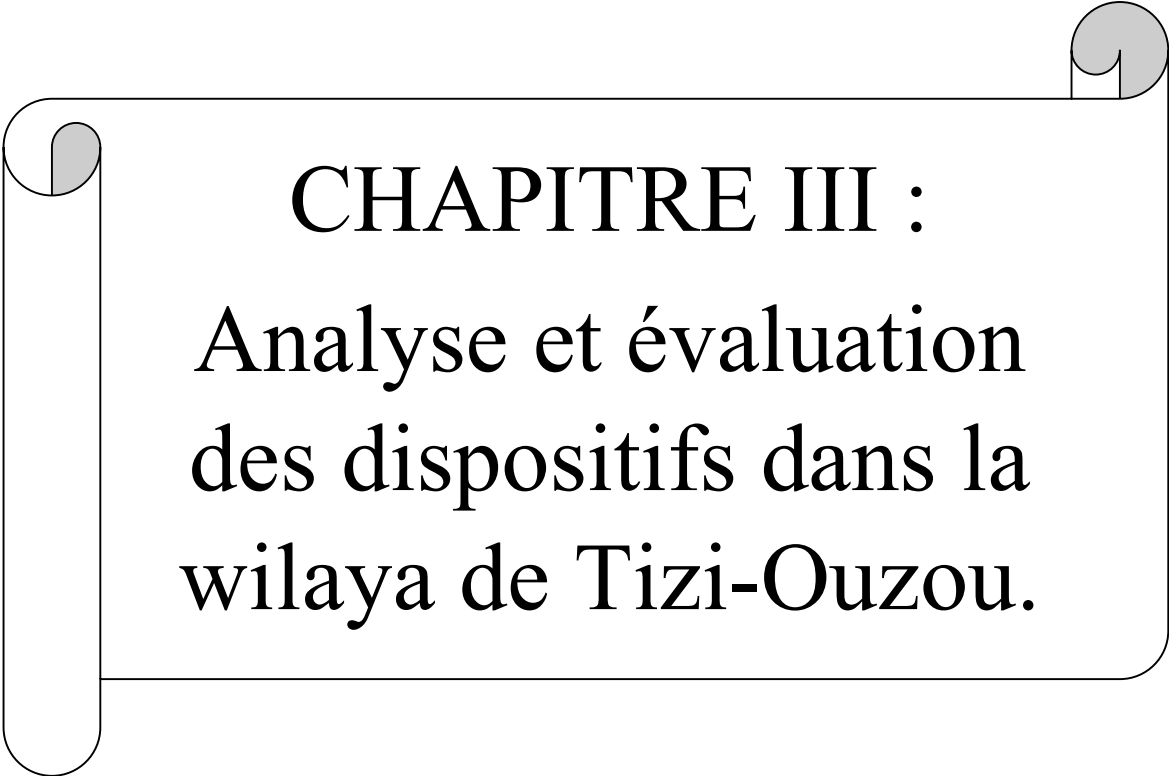
- Avec les autorités locales : à la lumière de ce qui a été réalisé avec certaines autorités locales, il a été retenu de développer des actions d'internalisation des services publics en vue de créer des micro-entreprises dans les domaines tel que :
 - Le ramassage d'ordures ménagères ;
 - Le nettoyage des cités et des marchés ;
 - L'entretien de l'éclairage public ;
 - L'aménagement des espaces verts ;
 - La réhabilitation du vieux bâti...etc.
- Avec les secteurs économiques : des actions sont déjà engagées avec certains secteurs économiques pour la création de micro-entreprises de sous-traitants, à l'exemple de la convention conclue avec SONEL GAZ. Il s'agit de systématiser cette démarche pour l'élargir à l'ensemble des secteurs économiques.

Conclusion

A partir des années quatre-vingt, l'Algérie se retrouve confrontée à une grave crise économique, qui se traduit par l'incapacité de créer des emplois pour réduire le chômage.

Cependant, il faut signaler qu'à partir des années 1996, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de dispositifs comme l'ANSEJ, la CNAC, et l'ANGEM...etc.

Pour atténuer la pression sociale et offrir un emploi qui permettra d'acquérir un revenu stable, ces dispositifs ont permis la création de milliers de micro-entreprises en visant l'intégration économique et sociale des jeunes sans activité.



CHAPITRE III :
**Analyse et évaluation
des dispositifs dans la
wilaya de Tizi-Ouzou.**

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons effectuer une analyse descriptive sur les bénéficiaires de l'aide au micro-crédit en Algérie, ainsi que du nombre d'emplois créés grâce aux trois (3) dispositifs (CNAC, ANGEM, et ANSEJ) au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Mais auparavant, nous allons commencer par présenter la wilaya de Tizi-Ouzou de par son potentiel économique, ainsi que des nombreux secteurs d'activités comme l'artisanat, l'industrie et de l'agriculture qui sont en plein essor dans cette région.

Section 01 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

1. La situation géographique

La Wilaya de Tizi-Ouzou présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2.994 km², sachant qu'elle est limitée au Sud par la Wilaya de Bouira, à l'Est par la wilaya de Bejaia, et à l'Ouest par la wilaya de Boumerdes, Tizi-Ouzou est ouverte au nord sur la mer méditerranée par 70 Km de côtes. Administrativement, elle est divisée en 67 communes et 21 daïras. Le chef-lieu de la Wilaya est la ville de Tizi-Ouzou peuplé d'environ 98.218 habitants⁶².

Figure N°03 : Carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Annuaire statistique 2012 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

⁶² Annuaire statistique 2012 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2. Situation démographique

La population totale de la Wilaya est de 1 127 166 habitants, soit une densité de 381 habitants par Km².⁶³

3. Le relief

La wilaya de Tizi-Ouzou présente trois (03) zones de relief :

➤ Chaîne côtière

Elle comprend en gros le territoire situé de la rive droite de l'oued Sebaou jusqu'à la mer, soit la totalité des communes relevant des daïras de Tigzirt, Makouda, Ouaguenoun, Azeffoun, et Azazga, ainsi que la commune de Sidi-naamane se trouvant à proximité de la daïra de Draa-Ben-khedda soit 21 communes au total.

➤ Massif central

Délimité à l'Ouest et situé entre l'oued Sebaou et la dépression de Draa-El-mizan et Ouadhias, Il a des limites moins nettes à l'Est où il bute contre le Djurdjura.

Le massif central comprend presque la totalité des daïras de Draa-Ben-khedda, Larbaa-Nath-Irathen, et une partie des daïras de Draa-El-Mizan, Boghni et Ain-Elhammam.

Le massif central est ancien et se distingue par des formes tantôt larges et arrondies du fait de l'érosion et tantôt étroites et aigues. Ces altitudes se situent en générale entre 800 et 1 000 m.

De nombreux oueds provenant du Djurdjura (oued-Aïssi, ksari, Rabta) ont entaillé le massif et les pentes sont presque toujours élevées (supérieures 12%).

➤ DJURDJURA

Souvent synonyme de Kabylie et n'occupant enfaite qu'une partie restreinte de la wilaya, dans sa partie méridionale. Une quinzaine de communes se trouvent en parti ou en totalité sur les contreforts de la chaîne, toutes comprises dans les daïras d'Ain El hammam, Beni Yeni, Ouacifs, Boghni et Ouadhias. La chaîne se déploie d'Ouest en Est dans la partie sud de la wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieur de 2000 mètres. Quelque cols

⁶³ Annuaire statistique 2012 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

(Tizi-N'kouilal, Tirourda, Chelata) à l'importance stratégique et historique connue permettent de rejoindre aisément les régions de Bouira et de Bejaia.

4. Le climat

La wilaya de Tizi-Ouzou qui est une partie du nord Algérien se situe donc sur la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical. D'Octobre-Novembre à Mars-Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide.

Les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

L'humidité dans la wilaya est dû à des dépressions front polaire qui balaient les montagnes et provoquent pluie et neige.

5. Les potentialités économiques

5.1. Le secteur de l'agriculture

De l'aspect du relief de la wilaya, nous pouvons distinguer plusieurs zones de potentialité qui correspondent à des types de l'agriculture bien différenciés⁶⁴ :

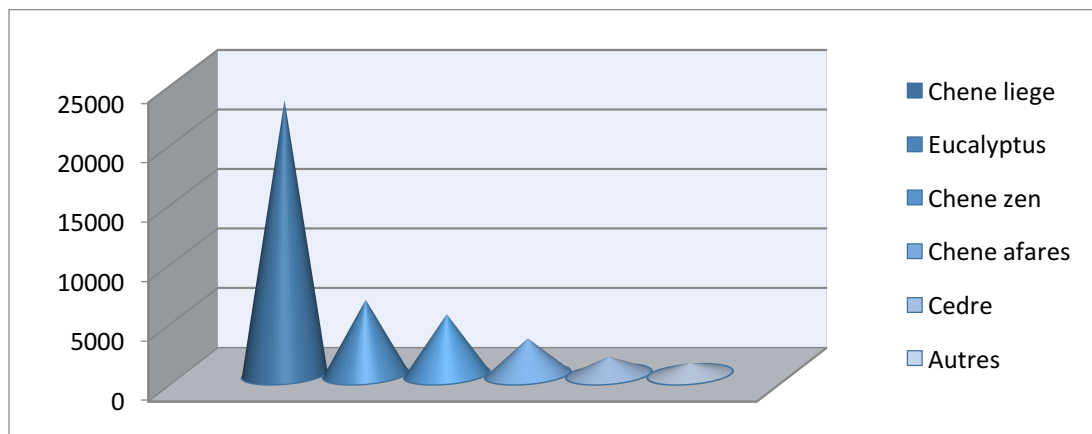
- ✓ La zone 01 : cette zone composée de vallées et plaines dont la pente est inférieure à 3 % présente une nature du sol à prédominance et une pluviométrie supérieure à 600 mm d'eau par an.
- ✓ La zone 02 : c'est la zone des bas piémonts, les caractéristiques de cette zone s'apparentent à la précédente avec cependant une pente des terrains compris entre 3% et 12,5 %.
- ✓ La zone 03 : c'est la zone des hauts piémonts, elle englobe des terres présentant une pente comprise entre 12,5 % et 25 % avec une superficie de 92 940 hectares soit 31,5 % du territoire de la wilaya.
- ✓ La zone 4 : c'est la zone des massifs montagneux de l'intérieur où la pente des terrains est supérieure à 25 %. L'arboriculture rustique est dominante (oliviers et figuiers).

⁶⁴ Agence nationale de développement de l'investissement, « La wilaya de Tizi-Ouzou », Revue ANDI, 2013.

5.2. Les forets

La superficie des forets au niveau de la wilaya se présente comme suit :

Figure N°04 : La répartition de la superficie des forets (ha) :



Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2012.

Les chênes et lièges occupent des superficies très importantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec une superficie de 23.000 ha, le reste de la superficie est varié entre l'eucalyptus, chêne zen, chêne afares, cèdre et autres avec des superficies différentes mais moins importantes (entre 6.000 et 10.000 ha).

5.3. Le secteur du tourisme

La variété de ces Richesses naturelles rend la wilaya de Tizi-Ouzou comme l'une des régions les plus touristiques du pays. Elle renferme un potentiel naturel alternant entre un tourisme balnéaire (région côtière) et climatique (région et montagne) auquel il faut ajouter une richesse artisanale et archéologique indéniable.

5.4. Le secteur de l'industrie

L'activité industrielle de la wilaya est dominée particulièrement par quatre unités de productions d'importance nationale implantées tout le long du couloir SEBAOU :

- Le complexe ENIEM à oued-Aissi spécialisé dans le domaine de l'électroménager (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs) employant un effectif de 2.077 travailleurs.

- L'unité SPA Electro-Industriel (Ex ENEL) implantée à Freha assurant la production de moteurs, alternateurs, transformateurs et groupes électrogènes avec un potentiel de 755 postes de travail.
- L'unité cotonnière SPA complexe textile de Draa-Ben-khedda pour la fabrication de tissus écrus notamment avec un effectif réduit à 599 travailleurs suite à des réductions du personnel subi lors de ces dernières années.
- L'unité de meubles de TABOUKERT (Commune de TIZI-RACHED) connue par la fabrication de meubles de luxe et de style employant un effectif de 406 travailleurs.

Le tissu industriel se complète par d'autres entreprises publiques (10 unités nationales et 05 unités locales) et par la laiterie de DRAA-BEN-KHEDDA que côtoient 108 unités de production relevant du secteur privé qui activent dans différentes branches notamment l'agroalimentaire, les matériaux de construction, l'industrie chimique et pharmaceutique.

5.5. Le secteur de la Pêche et des ressources halieutique

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Kms de long soit 7% de la cote algérienne et couvre cinq (05) communes : Tizirt, Mizrana, Iflisen, Azeffoun et Ait Ali Chafâa. Elle est caractérisée par des fonds marins très accidentés et un plateau continental très réduit.

La zone de la pêche réservée est de 8.186 km dont 1.889 km sous juridiction nationale. La surface réservée à la pêche côtière est de 944,52 km. Le potentiel halieutique est estimé à 26.000 tonnes avec 8.000 tonnes de stock, dont on relève 3.566 tonnes de poissons blancs.

La wilaya de Tizi-Ouzou, dispose d'un potentiel hydrique non négligeable susceptible de recevoir une activité aquacole.

6. Les caractéristiques générales de la wilaya

La wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par⁶⁵ :

- Un territoire montagneux de plus de 80% de sa superficie.
- Un poids démographique important.
- Une population fortement rurale.

⁶⁵ Agence nationale de développement de l'investissement, « La wilaya de Tizi-Ouzou », Revue ANDI,2013.

- Un potentiel foncier agricole limité : 98.842 ha de SAU soit 38 % de la SAT.
- Un nombre d'exploitations agricoles élevé : 66.650 avec la typologie suivante :
 - ✓ 77 % ne dépassant pas 2 ha de SAU.
 - ✓ 06 % seulement ont 5 ha et plus.
 - ✓ Dominance de secteur privé : 97 % des exploitations et détient 92 % de la SAU.
- Un potentiel hydrique important dont la ressource est cependant peu mobilisée à l'irrigation : 8.579 ha irrigués annuellement, soit 08 % de la SAU.
- En termes de production agricoles, les activités sont très diversifiées avec cependant la dominance de l'oléiculture, de l'élevage bovin laitier et l'engraissement, l'arboriculture fruitière (noyaux, pépin, figuier) ainsi que l'aviculture.

7. Evolution de la Population de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Globalement, la population de la wilaya de Tizi-Ouzou comptait 936.948 habitants au RGPH de 1987, elle enregistre 1.108.709 habitants au RGPH de 1998 et atteint 1.127.166 habitants au dernier RGPH de 2008.

Pour apprécier cette évolution quantitative de la population, il est nécessaire d'observer les taux d'accroissement inter censitaires enregistrés durant les deux périodes 1987-1998 et 1998-2008 dont les taux respectifs sont de 1,54 % et 0,2 %. Ces résultats montrent une baisse globale du taux d'accroissement de la population de la wilaya.

Cette tendance à la baisse du taux d'accroissement est observée également d'une façon sensible pour toutes les communes de la wilaya. Durant la dernière décennie on relève même une déperdition importante de la population dans plusieurs localités qui enregistrent pour 37 communes sur les 67 des taux négatifs.

7.1. Natalité

L'exploitation des bordereaux numériques mensuels relatifs aux différents événements de l'Etat Civil pour l'ensemble de la wilaya de Tizi-Ouzou donne les statistiques des naissances vivantes, décès et indicateurs démographiques.

L'analyse de ces données démographiques fait ressortir une baisse d'année en année de la natalité. Cette baisse tendancielle de la natalité, peut s'expliquer par une meilleure prise de conscience des populations en matière d'espacement des naissances faisant recours à l'utilisation progressive des différents moyens contraceptifs.

7.2. Mortalité

Pour ce qui est des statistiques démographiques relatives aux décès, ces données ne présentent que de légères fluctuations soit en baisse soit en hausse d'une année à une autre.

Pour la mortalité et contrairement à la natalité on n'enregistre aucune tendance ni à la baisse ni à la hausse. Ce phénomène est généralement rencontré dans les cas de catastrophes naturels ou d'épidémie. Le taux brut de mortalité qui a atteint 4,22 pour mille en 1998 passe à 3,83 pour mille en 2007 et 4,97 pour mille en 2008.

7.3. Structure de la population par groupe d'âge et par sexe

La population de la wilaya est dans sa grande proportion jeune, 54 % de celle-ci à moins de 30 ans au RGPH 2008. La population âgée de plus de 60 ans ne représente que 10,47 %. La structure par sexe donne une population féminine de l'ordre de 562.409 au RGPH 2008, soit un taux de 49,90 %.

7.4. Ménages ordinaires et collectifs par commune

Les résultats du RGPH 2008 font ressortir un total de 197.410 ménages ordinaires et collectifs soit une taille moyenne des ménages de 5,7 personnes par ménage. La répartition de ces ménages par zone de dispersion estimée au RGPH 2008 fait ressortir :

- 105.195 ménages pour les agglomérations chefs-lieux de commune avec une taille de 5,6 personnes/ménage.
- 76.383 ménages pour les agglomérations secondaires avec une taille de 5,8 personnes/ménage.
- 15.832 ménages pour les zones éparses avec une taille de 6,1 personnes/ménage.

7.5. Projection de la population de la wilaya par commune horizon 2015

La projection de la population horizon 2015 établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 1998 et 2008 avoisinera 1.171.720 habitants soit un accroissement de 63.011 habitants par rapport à l'année de base 2008.

7.6. Densités des populations année 2008

La répartition de la population à travers la wilaya est très disparate. La densité de la population par commune varie de 37 Habitant/Km² enregistrée dans la Commune de ZEKRI à 1.320 Habitant/Km² dans la Commune de Tizi-Ouzou dont le chef-lieu compte 92.153 habitants.

Section 2 : Analyse de l'état des lieux

1. Cas CNAC

Tableau N°13 : Répartition des projets par secteurs pour la période 2010-2017 :

Secteur \ Année d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Artisanat	09	06	49	75	147	206	99	27	618
Industrie	50	58	179	225	303	175	78	25	1093
Services	380	762	1218	1554	931	270	127	33	5265
Bâtiment	73	73	174	168	252	130	70	14	954
TPH	0	1	1	0	4	2	2	1	11
Agriculture	13	23	73	104	133	122	110	36	578
Total	525	923	1694	2116	1770	905	486	136	8555

Source : Service des statistique CNAC Tizi-Ouzou.

L'évolution du nombre de projets créés dans le cadre de la CNAC est significative d'une année à une autre pour la période analysée. Le nombre de projets créés a dépassé plus de 8.500 projets.

Pour l'année 2013, le nombre de projets a atteint 2.116, pour baisser durant les années 2016 et 2017, ceci s'explique par la conjoncture difficile que l'Algérie a traversée durant cette période, caractérisée par la baisse du prix du baril de pétrole qui a eu des conséquences directes sur les revenus du pays et donc les moyens de financement de l'économie nationale.

En ce qui concerne les secteurs d'activités, le secteur des services est le plus sollicité avec 5.265 projets qui se concentrent dans les transports, il représente plus de la moitié du total du nombre de projets accordés.

Ensuite nous avons le secteur de l'industrie et le secteur du bâtiment, qui intéressent les jeunes promoteurs grâce aux opportunités offertes par ces secteurs. Le secteur de l'artisanat avec plus de 618 projets reflète les caractéristiques de la wilaya dans ce domaine (poterie, orfèvrerie...etc.)

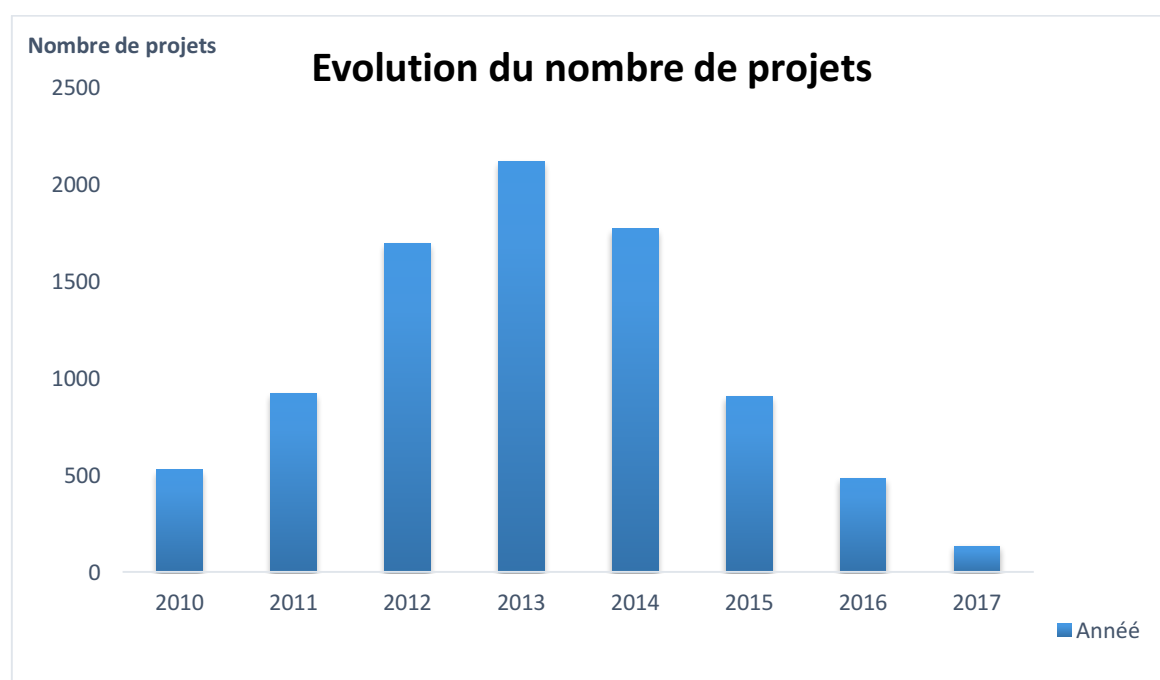
Enfin, le secteur de l'agriculture qui reste un secteur stratégique pour lutter contre la pauvreté reste le parent pauvre de ce dispositif avec seulement 578 projets.

Cependant, il faut reconnaître que les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage des jeunes et donc contre la pauvreté sont très importants.

Le dispositif a permis dans une large mesure de sortir les jeunes chômeurs de l'oisiveté en leur donnant une chance d'avoir des revenus stables et conséquents.

Le dispositif qui est donc connu pour offrir une chance aux jeunes en créant leurs micro-entreprises a connu des limites quand l'Etat a rencontré des problèmes de financements liés à la baisse des revenus pétroliers qui restent la seule source de financement de l'économie nationale.

Figure N°05 : Histogramme de l'évolution des projets par secteurs d'activités pour la période 2010-2017 :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°13.

D'après le graphe, on constate que l'année 2013 est l'année où on a créé le plus de projets. Le nombre de projets a commencé à baisser à partir de l'année 2015 pour atteindre seulement 139 projets en 2017. Cela s'explique par la conjoncture financière difficile du pays pendant cette période.

Tableau N°14 : Evolution du nombre d'emplois créés durant la période 2010-2017 :

Année Secteur d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Artisanat	40	27	156	223	473	708	326	100	2053
Industrie	167	197	582	654	965	606	250	76	3497
Service	554	948	1533	1740	1253	424	262	83	6802
Bâtiment	294	347	591	530	857	451	256	50	3376
TPH	0	6	4	0	18	10	11	9	58
Agriculture	33	136	136	177	262	239	219	75	1174
Total	1088	1558	3002	3324	3828	2438	1324	393	16955

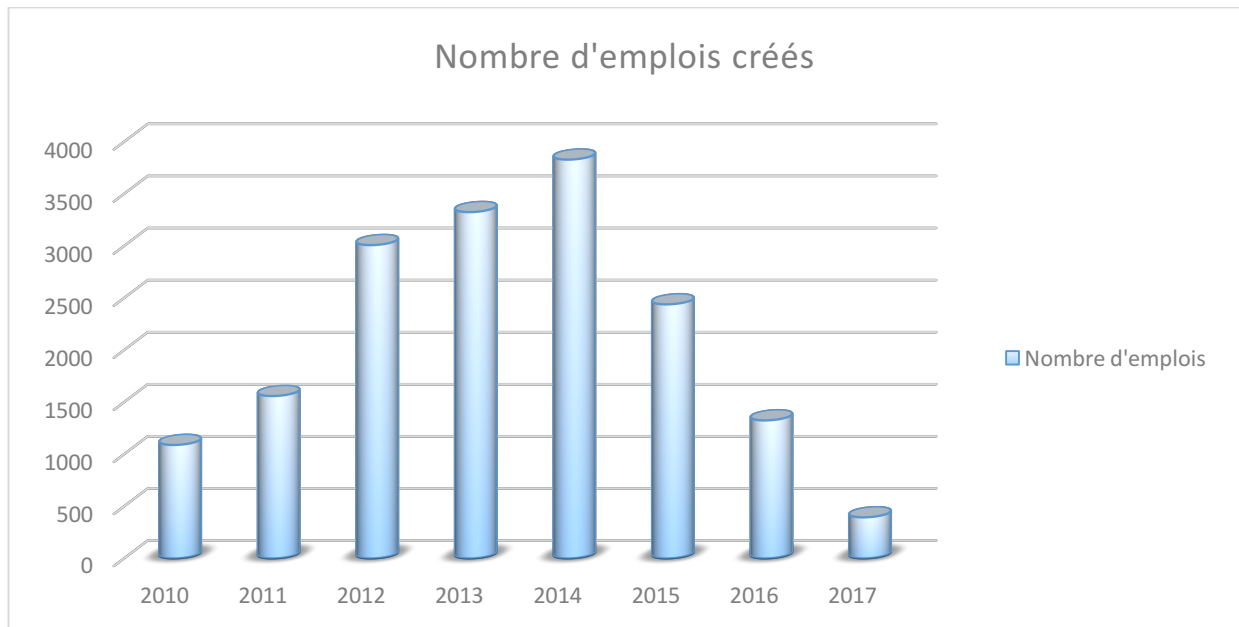
Source : Service des statistique CNAC Tizi-Ouzou.

D'après le tableau N°14, on constate que le secteur qui crée le plus d'emplois est le secteur des « services » avec plus de 6.800 emplois créés.

Le secteur de l'industrie avec la création de la micro-entreprise contribue à la résorption du chômage avec plus de 3.500 projets qui représentent plus de 25 % du total.

Aussi, plus de 17.000 emplois sont créés par ce dispositif, c'est autant de revenus créés qui contribuent à l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires et donc une réduction de la pauvreté dans l'ensemble de la société.

Figure N°06 : Histogramme du nombre d'emplois créés durant la période 2010-2017.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°14.

La figure montre que les années 2013 et 2014 représentent plus de 50 % des emplois créés durant cette période. Le nombre d'emplois créés a commencé à baisser à partir de 2015 pour arriver seulement à 393 postes créés en 2017.

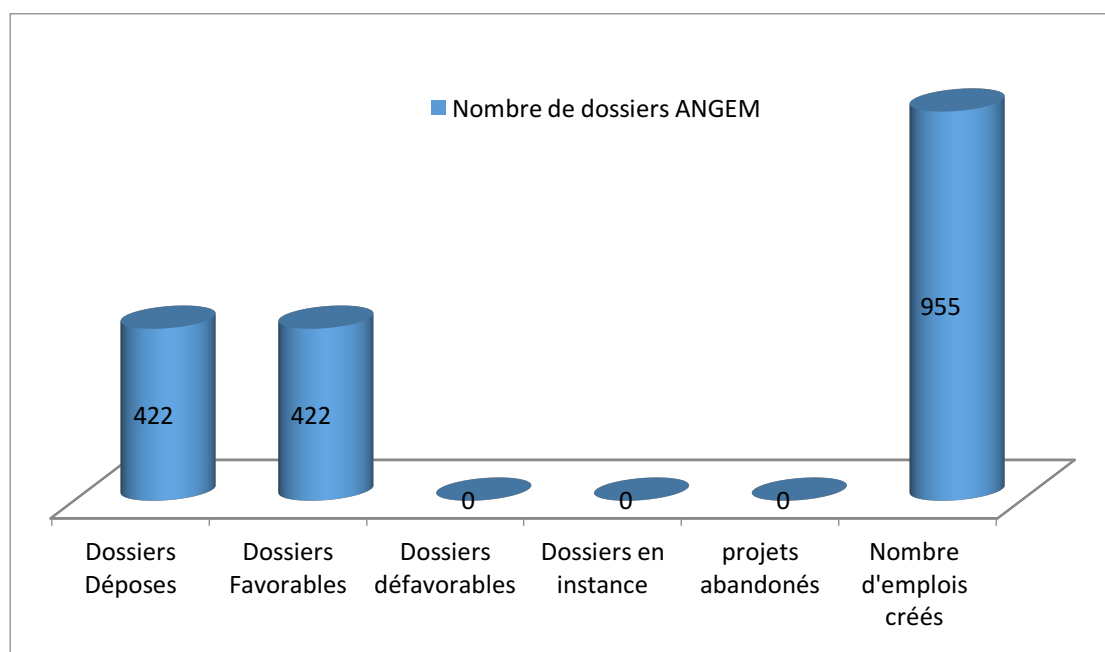
2. Cas ANGEM

Tableau N°15 : Représentation de la situation mensuelle des dossiers ANGEM :

Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers favorables	Nombre de dossiers défavorables	Nombre de dossiers en instance	Projets abandonnés	Nombre d'emplois créés
422	422	00	00	-	995

Source : Service des statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Figure N°07 : Histogramme donnant le pourcentage des dossiers accordés, rejetés, abandonnés en fonction du nombre de dossiers déposés :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°15.

Avec 422 dossiers acceptés, outre les 41,46 % qui ont choisis le domaine des services (cabinet dentaire, crèche d'enfant,) qui représente le plus haut pourcentage, les autres secteurs d'activités sont présentés à concurrence de près de 25,57 % pour le transport, 18.24 % pour le secteur de l'industrie, 13,27 % pour les BTP et connexes et enfin 1.42 % pour autres domaines.

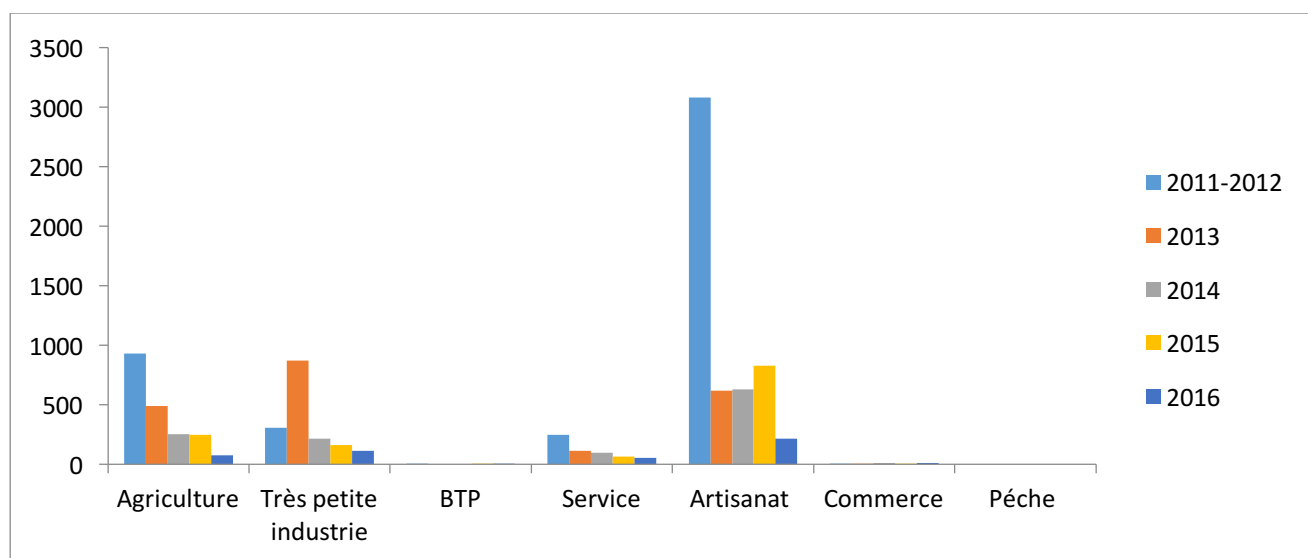
A/ La répartition des crédits octroyés par secteurs d'activités exercés :

Tableau N°16 : Répartition des crédits octroyés par secteurs d'activités pour les femmes :

Nombre d'activités exercés par les femmes						
Secteur d'activité	01/06/2011 31/12/2012	2013	2014	2015	2016	Total
Agriculture	934	489	253	248	77	2 001
Très petite industrie	311	875	218	166	113	1 683
BTP	1	0	0	1	1	3
Service	252	113	99	65	55	584
Artisanat	3 082	621	630	830	217	4 660
Commerce	2	5	11	10	14	42
Pêche	0	0	0	0	0	0
Total	4 582	2 103	1 211	1 320	477	8 973

Source : Service des statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Figure N°08 : Le nombre d'activités exercées par les femmes :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°16.

Selon le tableau et la figure, nous remarquons que le secteur le plus financé par l'ANGEM durant les cinq dernières années est celui de l'artisanat, avec un total de 5.380 crédits suivis par les secteurs de l'agriculture, de la très petite industrie et celui des services, représentant respectivement : 2.001, 1.683 et 584 crédits.

Ces activités sont exercées en majeure partie par des femmes, leur spécialité étant : le tissage, la tapisserie traditionnelle, la fabrication de vêtements traditionnels, la fabrication de bijoux...

B/La répartition par secteurs d'activités exercés par les hommes :

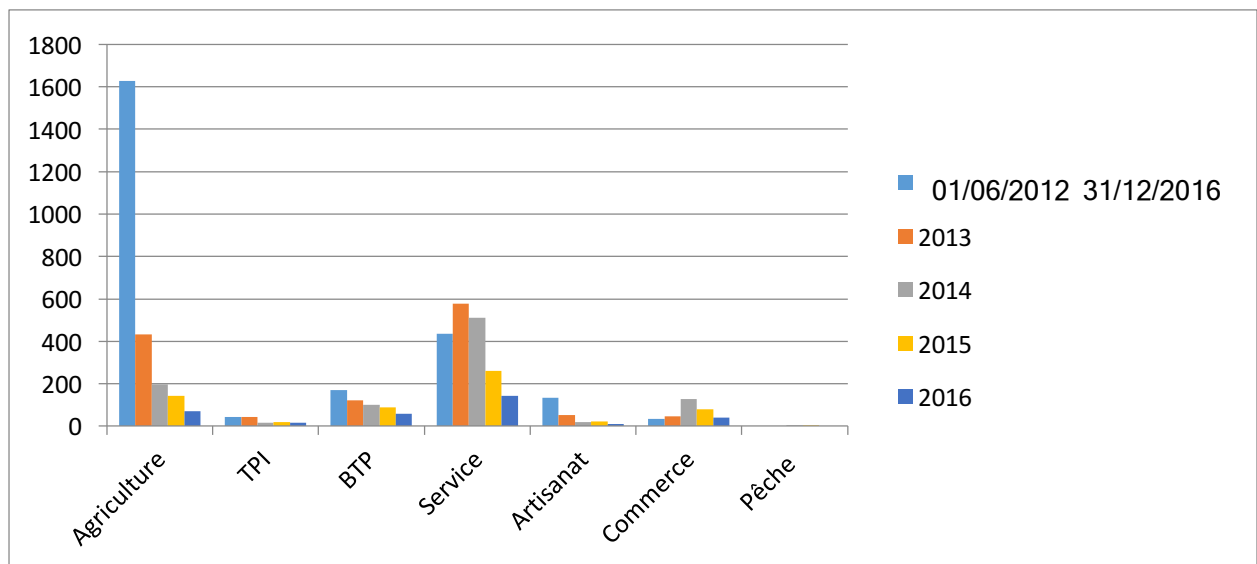
Tableau N°17 : Répartition des crédits octroyés par secteurs d'activités chez les hommes:

Secteur d'activité	Année				
	01/06/2011 31/12/2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture	1 629	432	196	142	69
TPI	42	42	17	19	16
BTP	171	121	102	88	57
Service	436	576	510	259	143
Artisanat	135	51	20	21	10
Commerce	33	47	128	79	41
Pêche	0	0	4	4	0
Total	2 446	1 269	977	612	336

Source : Service statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Les données du tableau ci-dessus sont établies selon la représentation graphique suivante :

Figure N°09 : Le nombre d'activités exercées par les hommes :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°17.

A travers ce tableau et la figure ci-dessus nous distinguons que le secteur le plus exercé par les hommes au niveau de l'ANGEM, durant les cinq dernières années est celui de l'agriculture avec un nombre de 2.468 crédits. La deuxième place revient au secteur des services avec plus de 1.699 crédits, vient alors le secteur du BTP avec près de 539 crédits et enfin 237 crédits pour le secteur de l'artisanat.

La moitié des activités exercées par les hommes revient à l'agriculture, on pourrait citer : l'élevage bovin, l'aviculture, la production de viande, de poulets et d'œufs...etc.

Aussi, une grande partie des demandeurs de crédits pour le secteur des services sont généralement des diplômés en informatique qui demandent ce genre de crédits en vue de lancer une activité de services.

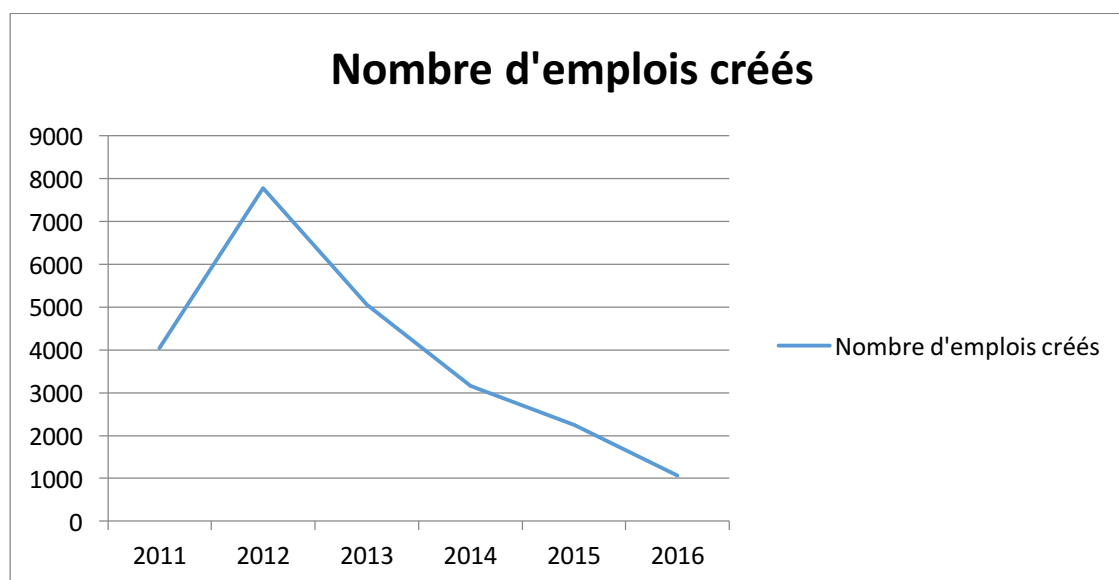
Tableau N°18 : Evolution du nombre d'emplois créés durant la période 2011-2016.

Année	Nombre d'emplois créés	%
2011	4.044	16 %
2012	778	16 %
2013	5.059	17 %
2014	3.155	17 %
2015	2.251	17 %
2016	1.070	17 %
Total	23.357	100 %

Source : ANGEM, Tizi-Ouzou.

Pour une bonne compréhension du tableau, on utilise la figure suivante :

Figure N°10 : Evolution du nombre d'emplois créés.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°18.

D'après le tableau N°18 et la figure N°08, on remarque une augmentation proportionnelle de 2011 jusqu'à 2012 où le nombre d'emplois créés avait atteint le sommet avec 7.778 emplois créés. Tandis que de l'année 2013 jusqu'à 2016 un recul se fait sentir et ce, suite à la crise financière qu'a connu le pays mais, reste que la demande avait connu une hausse

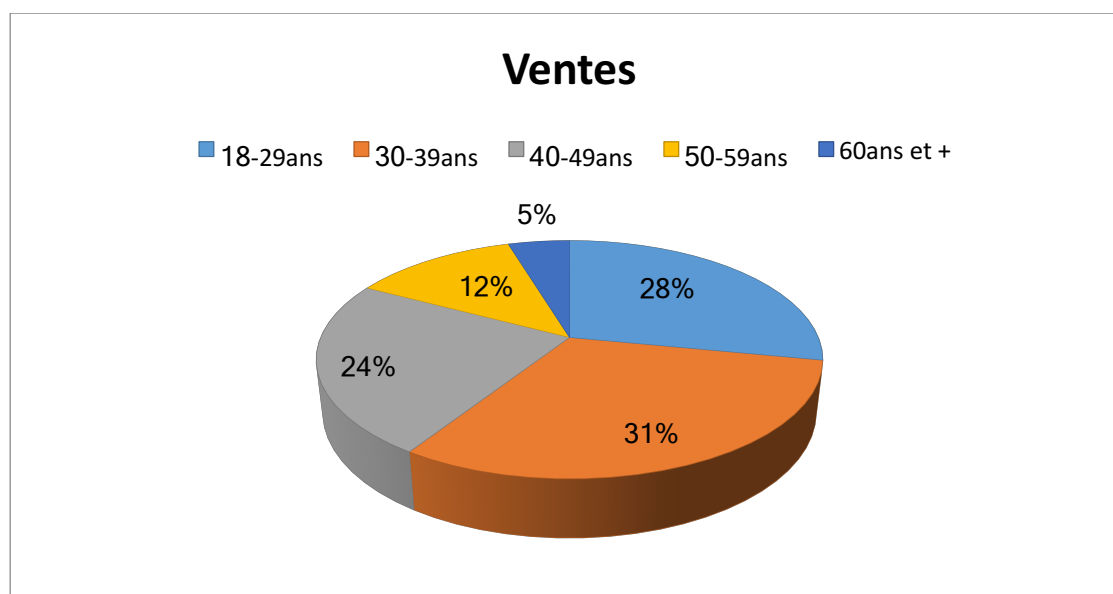
durant ces années avec un ralentissement du financement, donc les dossiers acceptés demeurent en instance de financement.

Tableau N°19 : la répartition des crédits par tranche d'âge.

Coordination	18-29 ans	30-39ans	40-49ans	50-59ans	60ans et plus	Total
Tizi-Ouzou	946	1048	796	424	158	3372
Part %	28 %	31 %	24 %	12 %	5 %	100 %

Source : Statistique ANGEM Tizi-Ouzou.

Figure N°11 : Le financement par tranche d'âge à Tizi-Ouzou.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°19.

D'après le tableau et la figure N°09, on constate que l'ANGEM accorde des crédits à toutes les personnes qui ont plus de 18 ans et sans limite d'âge.

La grande partie des crédits est accordé à des personnes qui sont âgées de 30 à 39 ans avec un total de 1.048 crédits et avec un taux de 31 %, parce que ces personnes sont jeunes et plus actives, suivi par la tranche de 18-29 ans avec 946 crédits accordés avec aussi un pourcentage de 26 %. La tranche d'âge de 40-49 ans a bénéficié de 796 crédits, finalement 424 crédits pour la tranche d'âge de 50-59 ans avec un pourcentage de 24 % et 12 %. Pour la catégorie des seniors dont la tranche d'âge dépasse les 60 ans seulement 158 crédits ont été accordés représenté par un faible pourcentage de 5 %.

3. CAS ANSEJ

Tableau N°20 : Evolution des projets créés par secteurs d’activités durant la période 2012-2017.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Service	397	619	445	229	88	30	1.808
Artisanat	118	194	96	58	20	4	490
Hydraulique	8	13	–	–	–	–	21
Pêche	2	3	–	–	–	–	5
Transport	32	8	–	–	–	–	40
Industrie	380	384	313	259	84	51	1.471
BTPH	633	652	560	430	120	54	2.449
Profession libérale	71	117	86	152	66	35	527
Maintenance	62	68	74	71	24	11	310
Agriculture	195	328	292	235	71	30	1.151
Total	1.898	2.386	1.866	1.434	473	215	8.272

Source : Service des statistique ANSEJ Tizi-Ouzou.

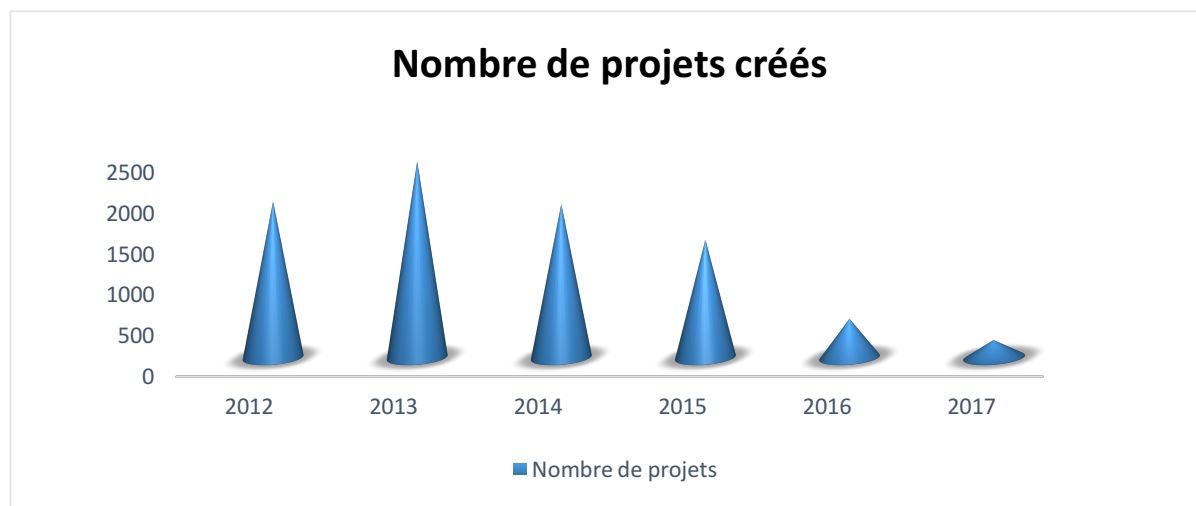
Le tableau nous montre que les secteurs d’activités touchés par ce dispositif sont plus nombreux que ceux du dispositif CNAC. Ceci s’explique par le fait que l’ANSEJ intéresse surtout les jeunes de moins de 35 ans qui constituent la couche la plus importante de la population Algérienne.

Le secteur du bâtiment, des services et de l’industrie sont les secteurs les plus sollicités par les jeunes chômeurs, soit plus de la moitié des projets accordés par ce dispositif.

On notera que le nombre de projets accordés par l’ANSEJ est presque identique à celui de la CNAC qui avoisine les 800 projets pour la même période analysée.

Cependant, il est utile de signaler que le secteur agricole a concerné plus de 1.100 projets ce qui montre l’intéressement des jeunes vis avis du travail de la terre qui reste un moyen efficace pour lutter contre la dépendance alimentaire.

Figure N°12 : Histogramme de l'évolution des projets créés par secteurs d'activités durant la période 2012-2017 :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°20.

A travers l'histogramme, on constate que le secteur du bâtiment et le secteur des services constituent plus de 50 % des projets créés. Le nombre de projets créés a connu un pic durant l'année 2013 pour ensuite baisser en 2016 et 2017.

Tableau N°21 : Evolution du nombre d'emplois créé durant la période 2012-2017 :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Service	818	1.239	916	571	229	118	3.891
Artisanat	350	572	259	164	53	4	1.402
Hydraulique	34	50	-	-	-	-	84
Pêche	7	11	-	-	-	-	18
Transport	45	9	-	-	-	-	54
Industrie	1.067	1.176	956	776	225	51	4.251
BTPH	1.608	1.763	1.513	1.197	324	152	6.557
Profession libérale	164	291	208	405	66	83	1.217
Maintenance	150	185	196	199	24	26	780
Agriculture	415	797	733	658	178	73	2.854
Total	4.658	6.093	4.781	3.970	1.099	507	21.108

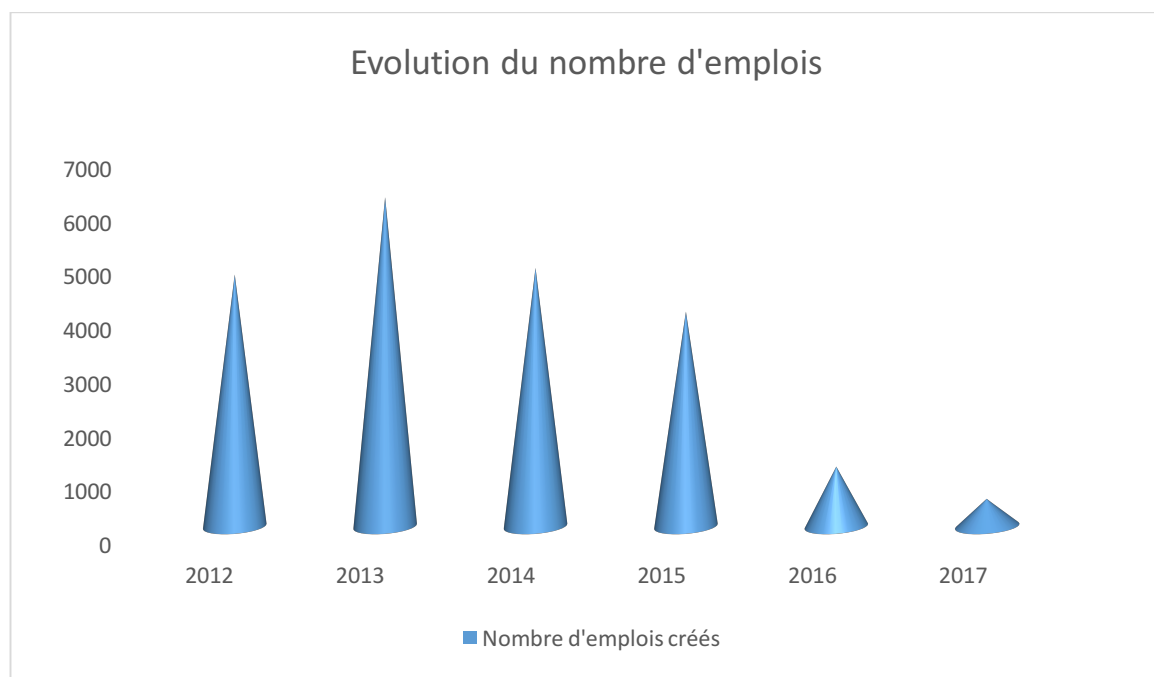
Source : Service des statistique ANSEJ Tizi-Ouzou.

D'après ce tableau, le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif ANSEJ dépasse les 21.000 postes de travail. Le secteur du bâtiment est le plus grand pourvoyeur en main d'œuvre avec plus de 6.557 postes de travail.

Les secteurs de l'industrie, des services et de l'agriculture ont créés plus de 10.000 emplois soit la moitié du nombre d'emplois créés durant cette période.

Enfin, il faut signaler que c'est durant l'année 2013 qu'on a créé le plus d'emplois avec un total de 6.090 postes.

Figure N°13 : Histogramme de l'évolution du nombre d'emplois créés durant la période 2012-2017 :



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir du tableau N°21.

Le graphe nous montre que la création du nombre d'emplois a connu une évolution en dents de scie. Au début de la période, la création des emplois a connu des pics importants et ce durant les années 2012 et 2013 pour baisser sérieusement durant les années 2016 et 2017.

Conclusion

Aujourd'hui, la micro-entreprise est devenue une réalité en Algérie grâce aux différents dispositifs mis en place à partir de 1996.

La contribution de ces programmes même s'ils sont limités dans leurs effets, ils ont quand même contribué à diminuer le taux de chômage à travers les régions.

La wilaya de Tizi-Ouzou dont la population est à 60% composée de jeunes a bénéficié de ces dispositifs par la création de milliers de micro-entreprises qui ont touché tous les secteurs de l'économie nationale.

Actuellement, plusieurs secteurs comme les transports, la santé, l'artisanat et l'agriculture contribuent dans une plus grande mesure à la satisfaction des besoins des populations locales de cette région.

Par ailleurs, la création de ces micro-entreprises permet une distribution des revenus par l'offre de production dans l'économie nationale et de ce fait une croissance du produit intérieur brut (le PIB) du pays.



**CONCLUSION
GENERALE**

Conclusion générale

La lutte contre la pauvreté constitue un objectif stratégique pour les pouvoirs publics.

Les stratégies et les approches mises en place diffèrent d'un pays à un autre, avec la mondialisation et ses conséquences à travers le monde, ainsi une approche originale a été lancée pour la première fois en INDE et qui s'intéresse plus particulièrement à la création des micro-entreprises qui ne nécessitent pas de grands capitaux.

Ce dispositif intéresse donc surtout des personnes qui ne peuvent pas acquérir des crédits au niveau des banques.

En Algérie, la micro-entreprise a été lancée à partir de 1996 avec trois dispositifs importants (l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM). En deux décennies seulement, plusieurs milliers de micro-entreprises ont été créés et ont ciblé des jeunes sans travail et sans revenus.

Cependant, il est à signaler qu'il est difficile de mesurer concrètement les conséquences directes de ces dispositifs sur la réduction de la pauvreté en Algérie.

Des programmes importants pour réduire les inégalités sociales ont accompagné ces dispositifs, constitués de logements, d'écoles, d'hôpitaux... etc.

L'Algérie est classée deuxième en Afrique dans la lutte contre les inégalités sociales. Son indice de développement humain (IDH) est l'un des meilleurs en Afrique. Les statistiques récoltées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou pour la période de 2012 à 2017 pour les différents dispositifs montrent une évolution importante dans la création des emplois. Le nombre d'entreprises créés a aussi évolué pour atteindre un total de plus de 17 300 entreprises en 2017.

Tous les secteurs de l'économie sont touchés en particulier le secteur des services ainsi que celui de l'industrie qui sont source de valeur ajoutée et donc de croissance.

Ces dispositifs sont dans l'ensemble un moyen de réduction du chômage, mais ils restent quand même insuffisants, compte tenu du taux de chômage très élevé dans la région.

Enfin ces dispositifs qui permettent l'accès aux plus démunis à des crédits avec des taux bonifiés pour les jeunes femmes et les jeunes hommes sans distinction de sexe, ne peut que développer à moyen et à long terme, une culture entrepreneuriale qui reste comme un élément clé dans la lutte contre le sous-développement.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

1. ABDELMALKI LAHSEN, MUNDLER PATRICK « Economie du Développement- Les Théories, Les Expériences, Les Perspectives », Hachette, France, 1995.
2. BENISSAD. H, « l'Algérie : restructuration et réforme économique », édition OPU, 1994.
3. BOUYACOUB. A : « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger, 2000.
4. BRESSAY Gilles, CHLISTION Konkuyt ; « Economie d'entreprise » ; édition : 7 de DALLOZ, France, 2004.
5. DJILLALI LIABES, Capital prive et patrons d'industrie en Algérie 1962-1982, l'Algérie, avril 1984.
6. HADJSEYD MAHREZ :« L'industrie Algérienne crise et tentative d'ajustement » édition l'Harmattan, 1996.
7. P.A Julien, « les PME, Bilan et perspectives », Ed Economica, Paris, 1994.
8. STRETGOR : « politique générale de l'entreprise », 3eme édition, paris dunod, 2002.
9. WTTTERWULGHE. R et JANSSEN. F : « le financement des PME par le recours à l'endettement et leurs relations avec les banques », De Boeck et Larcier, S.a ,1998.
10. BOUYACOUB. A : « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger,

Articles et revues

1. ANGEM, « le micro-crédit mécanisme d'aide à la création de micro-entreprise », agence de Tizi-Ouzou, 2014.
2. Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2012.
3. Bulletin annuel d'information sur les PME-PMI de 2015/2016, Ministère de la PME-PMI.
4. Bulletin statistique de la PME 2012.
5. Bureau international de travail (BIT), « Marché de travail et emploi en Algérie », Revu BIT, 2003.

Bibliographie

6. CONDE.N, « Micro finance et lutte contre la pauvreté au Sénégal », Journée internationale de micro-intermédiation, Université Cheikh Antadiop de Dakar, mémoire de maitrise 2007, Orléans, 13-14 Mars 2008.
7. Djoudi Karim, « Le ratio de financement de l'économie tourne autour de 30% du PIB ministre délégué chargé de la réforme financière », Journal Elwatan du 2 Avril 2006.
8. Document de Stratégie Nationale de microfinance (DSNMF) 2004 – 2009.
9. Fournier. Y. « Algérie passer du micro-crédit à la micro-finance » Ed pérenne, 2003.
10. Guide de l'ANSEJ, « Guide de création de la micro-entreprise », 2013.
11. Lettre de l'agence n°1, « l'ANGEM et ses missions au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou ».
12. Lettre de l'agence n°4. « ANGEM, les conditions d'éligibilité au microcrédit au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou ».
13. Rapport CNES « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », Alger 2000.
14. Rapport du conseil national économique et social, « Le secteur informel illusions et réalités », 2004.
15. Revue ANDI, Agence Nationale de Développement de L'investissement, « La wilaya de Tizi-Ouzou », 2013.
16. SMAHI Ahmed, MALIKI Samir, ARIF Salah-Eddine, « Micro-finance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse », La Revue des Sciences de Gestion, 2012/2013.

Thèses et mémoires

1. LANSEUR. Chehrazad, « Le financement bancaire des investissements dans le cadre de l'ANSEJ », Mémoire promotion 2011, Université Abderrahmane Mira Bejaia.
2. MERZOUK. Farida, « PME et compétitivité en Algérie », Université de Bouira, 2008.
3. ZOURDANI. Safia, « La micro finance comme moyen de lutte contre la pauvreté », mémoire en vue de l'obtention du diplôme de doctorat en sciences économiques, 2016, UMMTO.

Journal officiel

1. Article 564 du code de commerce algérien, 2007.
2. Article 592 du code de commerce algérien, 2007.
3. Article 6, disposition relatives à L'ANSEJ, recueil des textes législatifs et réglementaires ; disposition de soutien à l'emploi des jeunes, 2007.
4. Code civil algérien, 2007.
5. Décret N°96-296 du 24 RABIE ETHANI 1417 correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ (complété par le décret exécutif N°98-231 du 19 RABIE ELAOUAL correspondant au 13 Juillet 1998.
6. Décret exécutif N°04 du 29 dhou el kaada 1424 correspond au 22 janvier 2004, modifier, portant création et fixant de l'agence nationale de micro crédit.
7. Décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise, p,02.
8. Le décret présidentiel n° 04-13 du 29 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004, article 2, 3,4.
9. Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, JO de la république Algérienne N °77 du 15 décembre 2001.

Site internet

1. www.mdipi.gov.dz/?FGAR-Fonds-de-Garantie-des-Credits
2. www.microfinancegateway.org/fr/what-is-microfinance
3. www.memoireonline.com/07/08/1380/m_etude-impact-socio-eco-microcredit-pvvih-oev-bukavu-crs-usaid20.html
4. www.Gredal.com .
5. www.wikipedia.org

Bibliographie

6. www.memoireonline.com/08/15/9243/Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc.html
7. fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain
8. fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain#Principe
9. www.algerie1.com/economie/rapport-2015-du-pnud-amelioration-de-l-indice-du-developpement-humain-irh-de-l-algerie
10. www.aps.dz/algerie/58681-l-algerie-renforce-en-2016-son-classement-dans-la-categorie-des-pays-ayant-un-niveau-de-developpement-humain-eleve
11. ses.ens-lyon.fr/articles/les-indicateurs-de-developpement-du-pnud-47729
12. www.undp.org/content/dam/algeria/docs/povred/Rapport_CNES2006.pdf
13. www.memoireonline.com/07/08/1380/m_etude-impact-socio-eco-microcredit-pvvih-oev-bukavu-crs-usaid24.html
14. www.microworld.org/fr/content/propos-microcredit#IMF
15. www.un.org/fr/millenniumgoals/
16. www.un.org/sustainabledevelopment/fr/mdgs/
17. www.microfinance.com
18. www.microfinance.com
19. [tel.archives-ouvertes.fr/tel-00833592/document,p,94.](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00833592/document,p,94)
20. [www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf,p,05.](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf,p,05)
21. [www.lesoirdalgerie.com/articles/2010/05/25/article.php?sid=100616&cid=2,](http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2010/05/25/article.php?sid=100616&cid=2)
22. www.algerie-dz.com
23. <http://www.mdipi.gov.dz>
24. <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2012-3-page-133.htm>
25. www.ansej.org.dz



LISTE DES FIGURES

Figure N°01 : Développement de l’IDH en Algérie.....	14
Figure N°02 : Carte géographique du nord de l’Algérie.	45
Figure N°03 : Carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	72
Figure N°04 : La répartition de la superficie des forets (ha)	75
Figure N°05 : Histogramme de l’évolution des projets par secteur d’activités pour la période 2010-2017...81	
Figure N°06 : Histogramme du nombre d’emplois créés durant la période 2010-2017.....	83
Figure N°07 : Histogramme donnant le pourcentage des dossiers accordés, rejetés, abandonnés en fonction du nombre de dossiers déposés.....	84
Figure N°08 : Les activités exercées par les femmes.....	85
Figure N°09 : Les activités exercées par les hommes.....	87
Figure N°10 : Evolution du nombre d’emplois créés.....	88
Figure N°11 : Le financement par tranche d’âges à Tizi-Ouzou.....	89
Figure N°12 : Evolution des projets créés par secteur d’activités durant la période 2012-2017.....	91
Figure N°13 : Histogramme de l’évolution du nombre d’emplois créé durant la période 2012-2017.....	92



LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°01 : Les bases de calcul de l'IDH.....	12
Tableau N°02 : Evaluation de l'IPH -1 en Algérie.....	16
Tableau N°03 : Catégories de PME en Algérie.....	36
Tableau N°04 : Chiffres clés sur les PME en Algérie (juin 2016).....	44
Tableau N°05 : Répartition spatiale et mouvement des PME.....	45
Tableau N°06 : Mouvement de la démographie des PME en Algérie.....	45
Tableau N°07 : Evolution des PME en Algérie par secteur d'activité.....	46
Tableau N°08 : Situation globale des dossiers traités durant le 1 ^{er} semestre 2012.....	50
Tableau N°09 : Niveau 01 de financement triangulaire.....	66
Tableau N°10 : Niveau 02 de financement triangulaire.....	67
Tableau N°11 : Niveau 01 de financement mixte.....	67
Tableau N°12 : Niveau 02 de financement mixte.....	67
Tableau N°13 : Répartition des projets par secteurs d'activité pour la période 2010-2017	80
Tableau N°14 : Evolution du nombre d'emplois créés durant la période 2010-2017.....	82
Tableau N°15 : Représentation de la situation des dossiers ANGEM.....	84
Tableau N°16 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activités exercé par les femmes ANGEM.....	85
Tableau N°17 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activités exercé par les hommes ANGEM.....	86
Tableau N°18 : Evolution du nombre d'emplois créés entre le 2011-2016 ANGEM.....	88
Tableau N°19 : La répartition des crédits par tranche d'âge ANGEM.....	89
Tableau N°20 : Evolution des projets créés par secteurs d'activité durant la période 2012-2017 ANSEJ.....	90
Tableau N°21 : Evolution du nombre d'emplois créés durant la période 2012-2017 ANSEJ.....	91



ANNEXES



**TABLE DES
MATIERES**

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Généralités sur le micro-crédit	05
Introduction.....	06
Section 01 : Les différents concepts de base de la micro-finance	07
1. Définition des concepts de base.....	07
1.1.La notion de micro-finance.....	07
1.2.La notion de micro-entreprise.....	09
1.3.La notion de développement économique et social	09
1.3.1. Le développement économique.....	09
1.3.2. Le développement économique et social.....	10
1.4.La notion de pauvreté	11
1.5.Indice de développement humain.....	12
1.5.1. Définition de l'indice de développement humain.....	12
1.5.2. Calcul de l'indice de développement humain.....	12
1.5.3. Evolution de l'indice de développement humain en Algérie.....	14
1.6.Indice de pauvreté humaine.....	15
1.6.1. Indice de pauvreté humaine an Algérie.....	17
2. Caractéristiques du micro-crédit.....	17
2.1. La notion de micro-crédit.....	17
2.2. Les types de micro-crédit.....	19
2.2.1. Le micro-crédit solidaire	19
2.2.2. Le micro-crédit mutuel	19
2.3. Micro-crédit et micro-finance	20
2.4. Origine du micro-crédit.....	20
2.5. Les objectifs du micro-crédit.....	21
2.5.1. Les objectifs économiques.....	22
2.5.2. Les objectifs sociaux.....	22

2.5.3. L'objectif spatial.....	22
Section 02 : La micro-finance en Algérie, ses opportunités et ses contraintes.....	23
1. La micro-finance en Algérie.....	23
1.1.Place du micro-crédit dans la lutte contre la pauvreté en Algérie...	23
1.2.Le contexte d'évolution de la micro-finance en Algérie.....	24
1.2.1. Les besoins en matière de micro-financements.....	24
1.2.2. Le cadre juridique et réglementaire	25
2. Les phases de développement du secteur de la micro-finance.....	26
2.1.La phase de démarrage.....	26
2.2.La phase d'expansion	27
2.3.La phase de consolidation	27
2.4.La phase d'intégration.....	27
3. Les atouts et les opportunités, les contraintes et les faiblesses de la micro-finance.....	28
3.1.Les atouts et les opportunités de la micro-finance.....	28
3.1.1. Sur le plan social.....	29
3.1.2. Sur le plan économique.....	31
3.2.Les contraintes et les faiblesses de la micro-finance.....	31
Conclusion	33
Chapitre II : Le micro-crédit et ses dispositifs en Algérie.....	34
Introduction.....	35
Section 01 : La PME en Algérie.....	36
1. Définition de la PME en Algérie	36
2. Typologie des PME.....	37
2.1.Classification selon la forme juridique.....	37
2.1.1. Les entreprises du secteur privé.....	37
2.1.2. Les entreprises du secteur public.....	39

2.1.3. Les entreprises semi-publiques.....	40
2.2.Classification selon la nature des produits	40
2.2.1. Les PME de production de biens de consommation.....	40
2.2.2. Les PME de production de biens intermédiaires.....	40
2.2.3. Les PME de production de biens d'équipements.....	40
2.3.Classification de la PME selon le domaine de son activité.....	40
3. Historique de la PME en Algérie	42
3.1.La période 1962-1988.....	42
3.2.La période a partir de 1988.....	43
4. Statut de la PME en Algérie	44
5. Evolution actuelle des PME en Algérie.....	44
5.1.La répartition spatiale et le mouvement des PME.....	45
5.2.Evolution des PME par secteur d'activité.....	46
5.3.L'importance du développement des PME pour l'économie.....	47
Section 02 : Les acteurs de la micro-finance en Algérie.....	49
1. Le fond de garantie des crédits aux PME (FGAR).....	49
1.1.Définition.....	49
1.2.Le statut juridique du fonds de garantie des crédits (FGAR).....	49
1.3.Les objectifs du FGAR.....	49
1.4.Les missions du FGAR.....	50
2. L'Agence Nationale de Gestion de Micro-crédit (ANGEM).....	52
2.1.Définition	52
2.2.Le cadre de la création de l'ANGEM.....	52
2.3.Structure juridique de l'ANGEM.....	53
2.4.Les conditions d'éligibilité du micro-crédit.....	54
2.4.1. Les conditions d'éligibilité du promoteur.....	54
2.4.2. Les conditions d'éligibilité du dossier.....	55
2.5.Les objectifs de l'ANGEM.....	55
2.6.Les missions principales de l'ANGEM.....	56
2.7.Les avantages accordés par l'ANGEM.....	57
2.8.Les modes de financements et les délais de remboursement	57

2.8.1. Le financement mixte.....	57
2.8.2. Le financement triangulaire.....	57
3. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	58
3.1.Définition	58
3.2.La structure juridique de la CNAC.....	58
3.3.Les conditions d'accès au dispositif.....	59
3.4.Les champs d'activités.....	59
3.5.Les missions et les objectifs de la CNAC	60
3.6.Les avantages accordés par le dispositif CNAC.....	61
3.6.1. Les aides consenties par la CNAC.....	61
3.6.2. La bonification des taux d'intérêts liés au crédit bancaire...	61
3.6.3. Des avantages fiscaux.....	62
3.6.4. Le mode de financement.....	62
4. L'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ).....	62
4.1.Définition.....	62
4.2.La structure juridique de l'ANSEJ.....	63
4.3.Les missions de l'ANSEJ	64
4.4.Les objectifs de l'ANSEJ.....	64
4.5.Conditions d'éligibilité.....	65
4.6.Les pièces constitutives du dossier ANSEJ	65
4.7.Les avantages accordés par l'ANSEJ.....	66
4.8.Le mode de financement	67
4.8.1. Le financement triangulaire.....	67
4.8.2. Le financement mixte.....	68
4.9.Les nouveautés apportées par l'ANSEJ.....	68
4.9.1. Nouvelles mesures	68
4.9.2. Élargissement du champ d'intervention du dispositif.....	69
Conclusion.....	70
Chapitre III : Analyse et évaluation des dispositifs dans la wilaya de Tizi-Ouzou	71
Introduction.....	72

Section 01: Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	73
1. Situation géographique.....	73
2. Situation démographique.....	74
3. Le relief.....	74
4. Le climat.....	75
5. Les potentialités économiques.....	75
5.1.Le secteur de l’agriculture.....	75
5.2.Les forets.....	76
5.3.Le secteur du tourisme.....	76
5.4.Le secteur de l’industrie	76
5.5.Le secteur de la pêche et ressources halieutiques	77
6. Les caractéristiques générales de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
7. Evolution de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
7.1.Natalité.....	79
7.2.Mortalité.....	79
7.3.Structure de la population par groupe d’âge et par sexe.....	79
7.4.Ménages ordinaires et collectifs par commune.....	79
7.5.Projection de la population de la wilaya horizon 2015.....	80
7.6.Densité des populations année 2008.....	80
Section 02 : Analyse de l’état des lieux	81
1. Cac CNAC	81
2. Cas ANGEM	85
3. Cas ANSEJ	91
Conclusion.....	94
Conclusion générale	95
Bibliographie	97
Liste des figures	102
Liste des tableaux	104
Liste des annexes	106
Table des matières	

Résumé

La micro finance représente le fait de fournir des services financiers aux personnes à faible revenu. Elle est utilisée pour désigner les services financiers ou non financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économiques qui gèrent des petites et micro-entreprises.

L'objectif de notre travail consiste à répondre à cette question : « *Comment la micro-finance contribue-elle à la réduction de la pauvreté ?* »

Pour répondre à cette dernière, on s'est appuyé sur un ensemble de recherches au niveau des trois dispositifs de l'Etat (CNAC, ANGEM et ANSEJ).

Ces dispositifs d'aide qui permettent aux chômeurs de créer leurs propres micro-entreprises et de s'assurer un revenu décent, sont dans l'ensemble un moyen de réduction du chômage, mais ils restent quand même insuffisants, compte tenu du taux de chômage très élevé dans la région.

Mots clés : Micro-finance, pauvreté, CNAC, ANGEM, ANSEJ.

Summary

Micro-finance is the provision of financial services to low-income people. It used to refer to financial or non-financial services offered to clients working in different socio-economic sectors that manage small and micro-companies.

The goal of our work is to answer this question: "*How does microfinance contribute to poverty reduction?*"

To answer this question, we relied on a body of research in the three state devices (CNAC, ANGEM and ANSEJ).

These aid schemes, which allow the unemployed to set up their own micro-companies and provide themselves a decent income, are on the whole a means of reducing unemployment, but they are still insufficient, given the very high unemployment rate in the region.

Keywords: Microfinance, poverty, CNAC, ANGEM, ANSEJ.